

Projet de territoire du Pays de Luxeuil 2026 – 2036 :

Un projet rassembleur pour l'avenir du Pays de Luxeuil

Mars 2026



1

Le Pays de Luxeuil se trouve aujourd'hui à un moment charnière de son développement, dans un contexte de transitions multiples – démographiques, économiques, écologiques et sociales – les élus communautaires ont fait le choix d'agir, de se projeter et de construire collectivement l'avenir de leur territoire. Ce projet de territoire, issu d'un travail approfondi de diagnostic, de concertation et d'écoute, se veut à la fois ambitieux et réaliste. Il exprime une volonté claire : renforcer l'attractivité du Pays de Luxeuil tout en garantissant un développement équilibré, cohérent et durable.

Ce projet constitue une orientation stratégique destinée à guider l'action publique et à fédérer l'ensemble des acteurs locaux. Il cherche à soutenir un aménagement harmonieux du territoire, à accompagner la dynamique économique et à valoriser les atouts qui fondent l'identité du Pays de Luxeuil. Cette vision commune entend renforcer la qualité de vie, encourager le dynamisme économique et consolider les conditions d'un développement résilient.

Les habitants, les entreprises et les partenaires institutionnels occupent une place centrale dans cette démarche. L'amélioration des services, l'accès renforcé aux soins, l'accompagnement des parcours professionnels et la vitalité culturelle, sportive et associative figurent parmi les enjeux majeurs permettant de conforter un territoire accueillant, attractif et solidaire.

Ce projet se présente ainsi comme un cadre fédérateur, conçu pour renforcer la cohérence des actions et mobiliser l'ensemble des forces vives du territoire. Il ouvre la voie à une trajectoire durable, ambitieuse et partagée, au service de l'avenir du Pays de Luxeuil.

Ce projet de territoire se veut donc un outil de cohésion, de visibilité et de planification partagée par et pour l'ensemble des communes.



Thermes de Luxeuil-les-Bains - Source : Site Prestige Traditions

Sommaire

Un projet de territoire structurant et rassembleur pour le Pays de Luxeuil Error! Bookmark not defined.

Présentation de la démarche	4
Contexte et ambitions de ce projet de territoire.....	4
La méthodologie adoptée	5
Portrait du territoire	7
Synthèse des principaux impacts du projet de transformation de la base aérienne	28
Projet de territoire	30
Méthode et lecture du projet de territoire	30
Thématique n°1 : Urbanisme et aménagement durable	31
Thématique n°2 : Economie, emploi et infrastructure	35
Thématique n°3 : Services publics	40
Principes de gouvernance et de mise en œuvre	45
Fiches actions	46
Tableau de synthèse	46
Déclinaison en fiches-actions.....	47



Présentation de la démarche

Contexte et ambitions de ce projet de territoire

La nécessité pour le territoire de se doter d'une stratégie commune

Créée en 2002, la Communauté de Communes du Pays de Luxeuil regroupe 15 communes aux profils variés qui partagent des enjeux communs de développement économique, d'aménagement du territoire et de qualité de vie pour leurs habitants.

Face aux évolutions démographiques et à la nécessité de renforcer l'attractivité locale, les élus ont choisi de structurer un cadre d'action commun par la formalisation d'un projet de territoire ambitieux et concerté. Ce projet vise à définir une stratégie claire et partagée, permettant d'orienter de manière cohérente les actions publiques sur les années à venir.

A noter, bien que la transformation à venir de la base aérienne 116 (BA 116) constitue un élément structurant pour le territoire, le projet de territoire tel qu'il a été conçu ne se limite toutefois pas aux adaptations induites par ce projet : il s'agit également de développer plus largement l'emploi, les services, le logement et les infrastructures locales. En ce sens, ce projet de territoire sert aussi à améliorer la coordination entre les communes pour optimiser l'action publique, définir des priorités claires sur des thématiques clés et permettre au territoire de s'inscrire dans une démarche proactive, capable de saisir les opportunités tout en anticipant les défis futurs.

Ce projet de territoire se veut donc un outil de cohésion, de visibilité et de planification partagée par et pour l'ensemble des communes

La transformation de la base aérienne (BA 116)

En Mars 2025, **la transformation de la base aérienne 116 de Luxeuil-Saint-Sauveur** a été officiellement annoncée par le Président de la République. Elle s'inscrit dans un mouvement de renforcement majeur de la présence militaire sur le territoire. L'État a confirmé que la BA 116 retrouvera sa vocation nucléaire, redevenant ainsi un pilier de la dissuasion nucléaire aéroportée française.

Un **programme d'investissements de 1,5 milliard d'euros** est engagé afin de moderniser la base et renforcer ses capacités opérationnelles, **dans le but d'accueillir deux nouveaux escadrons de Rafale d'ici à 2035**¹.

¹ <https://www.elysee.fr/emmanuel-macron/2025/03/18/deplacement-sur-la-base-aerienne-116-de-luxeuil-saint-sauveur>

Aujourd'hui forte d'un peu plus de **1 000 personnels militaires et civils²**, la base **doublera ses effectifs dans les dix prochaines années**, consolidant son rôle de troisième employeur du département et stimulant l'activité économique locale. Cette montée en puissance marque un tournant après une période de recul : entre 2010 et 2011, la BA 116 avait perdu ses deux escadrons dédiés à la dissuasion nucléaire — l'un dissous, l'autre transféré — ce qui avait entraîné une baisse sensible des effectifs et une redéfinition de ses missions vers la seule défense aérienne.

L'actuelle transformation représente donc non seulement un retour à un rôle stratégique majeur, mais aussi une opportunité structurante pour l'avenir du territoire en termes d'emploi, d'attractivité et de dynamiques de développement.



Les ambitions de ce projet de territoire

Ce projet de territoire a pour objectif d'accompagner le développement du territoire, notamment en lien avec la transformation de la base aérienne 116, et de faire des grandes transitions que connaissent les communes et leurs habitants (écologiques, démographiques, économiques) un véritable moteur de développement et d'attractivité pour le Pays de Luxeuil.

La méthodologie adoptée

Débutée en juin 2025, la réalisation du projet de territoire s'est déroulée en trois grandes phases :

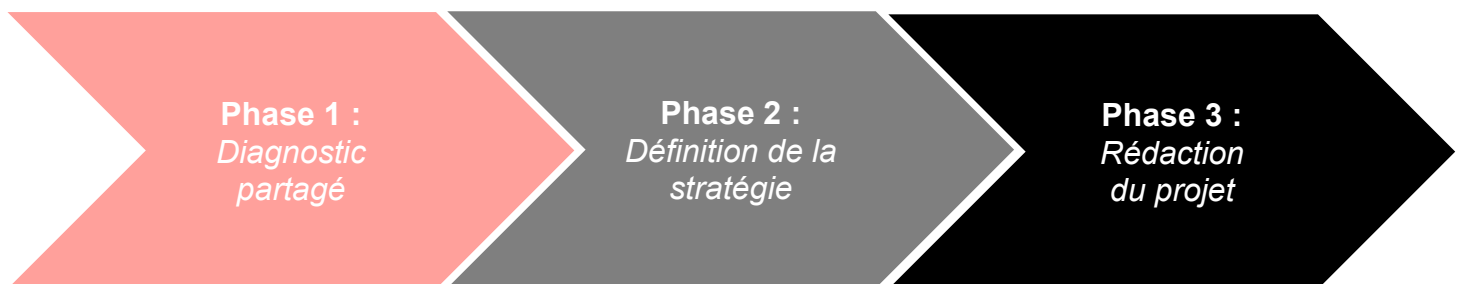
- **Phase 1 : diagnostic partagé**, pour comprendre les besoins et enjeux des communes du

² <https://www.insee.fr/fr/statistiques/8648385>

Pays de Luxeuil, notamment en lien avec le projet de transformation de la base aérienne 116 aux différentes échelles.

- **Premières réunions de cadrage** et échanges avec les partenaires, études documentaires ;
 - Réalisation **d'entretiens bilatéraux avec les élus des communes** du Pays de Luxeuil ;
 - Restitution du **rapport de diagnostic** avec un comité de pilotage qui s'est tenu le 22 septembre 2025.
- **Phase 2 : conduite des travaux de définition des orientations stratégiques** à retenir pour le projet de territoire
- Hiérarchisation des enjeux et concertation technique ;
 - **Réalisation de 3 groupes de travail thématiques** qui se sont tenus les 13 et 14 novembre 2025 : *Développement économique, Logement & Urbanisme* et *Services publics* ;
 - **Formulation des orientations stratégiques du Projet de Territoire.**
- **Phase 3 : Déclinaison des axes stratégiques en actions opérationnelles**
- **Elaboration finale du programme d'actions** faisant suite à la tenue des trois ateliers thématiques de priorisation ;
 - **Entretiens complémentaires** avec des partenaires pour affiner certaines actions ;
 - **Finalisation** du projet de territoire.

L'étude, co-pilotée par la DDT et le bureau communautaire de la Communauté de communes du Pays de Luxeuil, a été financée par l'Etat via l'ANCT et la Communauté de communes.

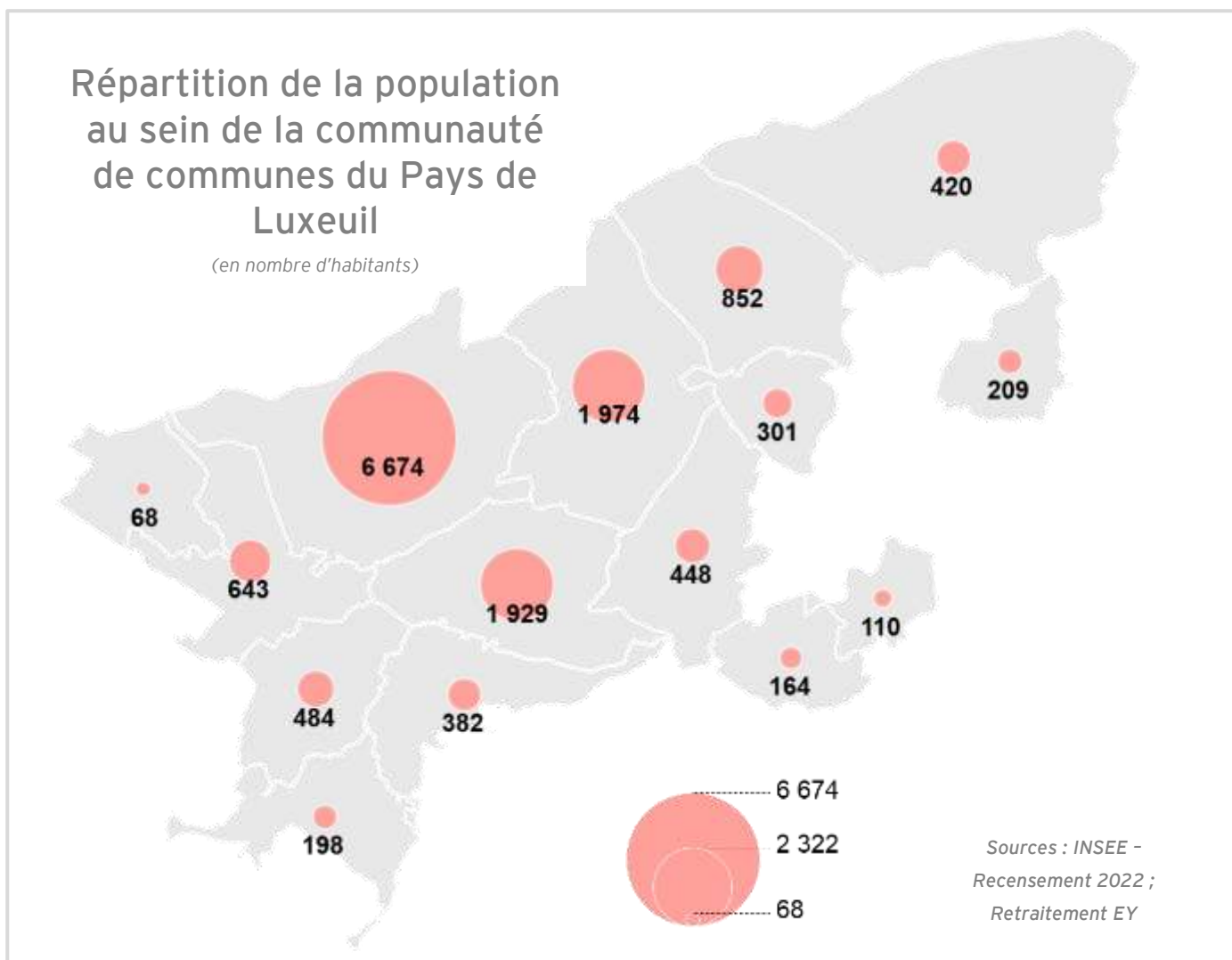




Portrait du territoire

Démographie : à l'échelle de la communauté de communes, le territoire connaît une diminution tendancielle de sa population

La population du territoire est essentiellement concentrée autour de trois communes : Luxeuil-les-Bains, Saint-Sauveur et Froideconche, qui représentent plus de 64% des habitants (au dernier recensement de 2022).



14 856

habitants recensés en 2022 sur l'ensemble de la Communauté de communes

7

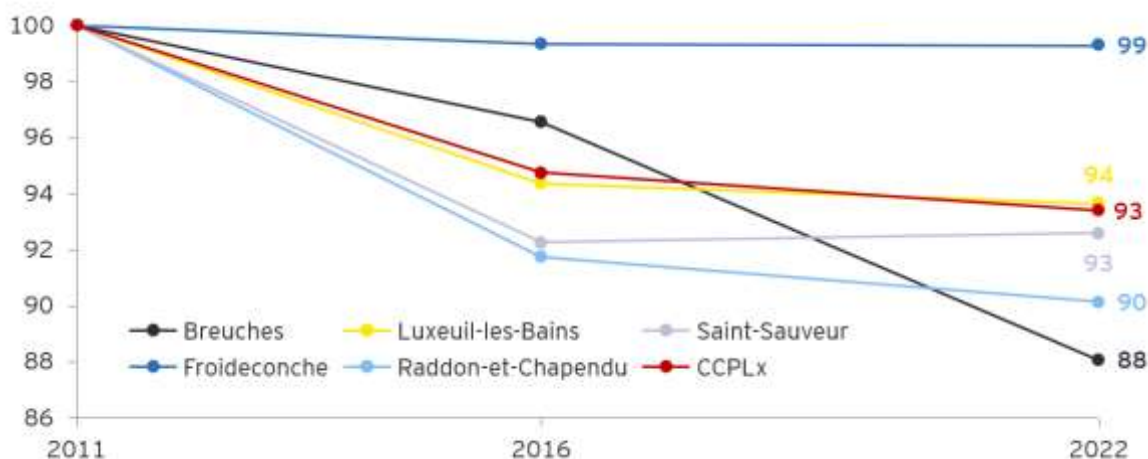
Le territoire du Pays de Luxeuil connaît une diminution continue de sa population depuis 2011. Jusqu'en 2022, cela représente une baisse de 6,6% qui s'est stabilisée à partir de 2016 (-1,4% entre 2016 et 2022).



- 1,4 % *Il s'agit de la diminution de la population globale entre 2016 et 2021 sur le territoire du Pays de Luxeuil*

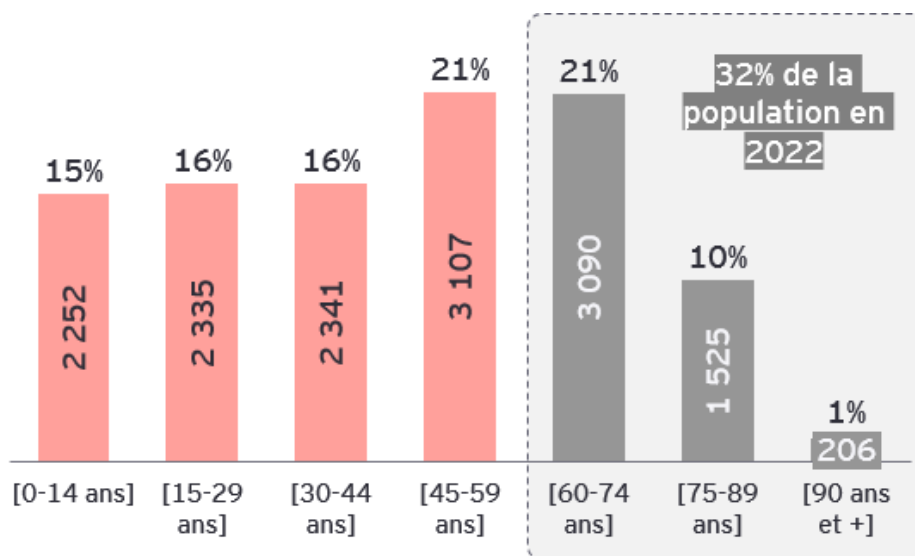
À l'exception de la commune d'Ormoiche (+3,8% entre 2011 et 2022), l'ensemble des communes a connu une diminution de sa population, notamment parmi les plus peuplées. Luxeuil-les-Bains, par exemple, a connu une baisse de 6% entre 2011 et 2022, quand sur la même période, la population de Breuches diminuait de 12%. Parmi ces communes, Froideconche connaît une diminution plus relative avec moins de 1% de baisse sur la période.

Evolution de la population du Pays de Luxeuil et des communes de plus de 500 habitants de 2011 à 2022 - Base 100



De plus, la population du Pays de Luxeuil possède actuellement une pyramide des âges relativement proche de celle observée en France métropolitaine.

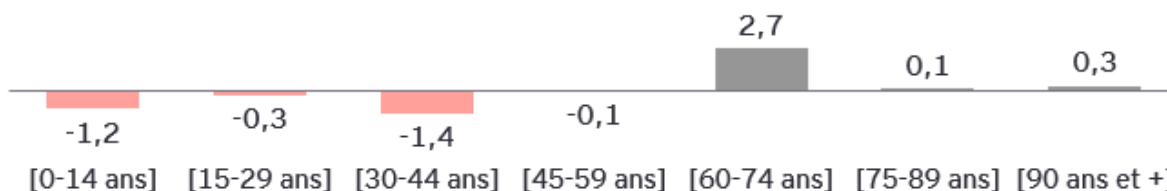
Répartition de la population du Pays de Luxeuil en 2022 par tranche d'âge en volume et en pourcentage



Sources : INSEE - Recensement 2022 ; INSEE - Dossier complet Pays de Luxeuil ; Retraitement EY

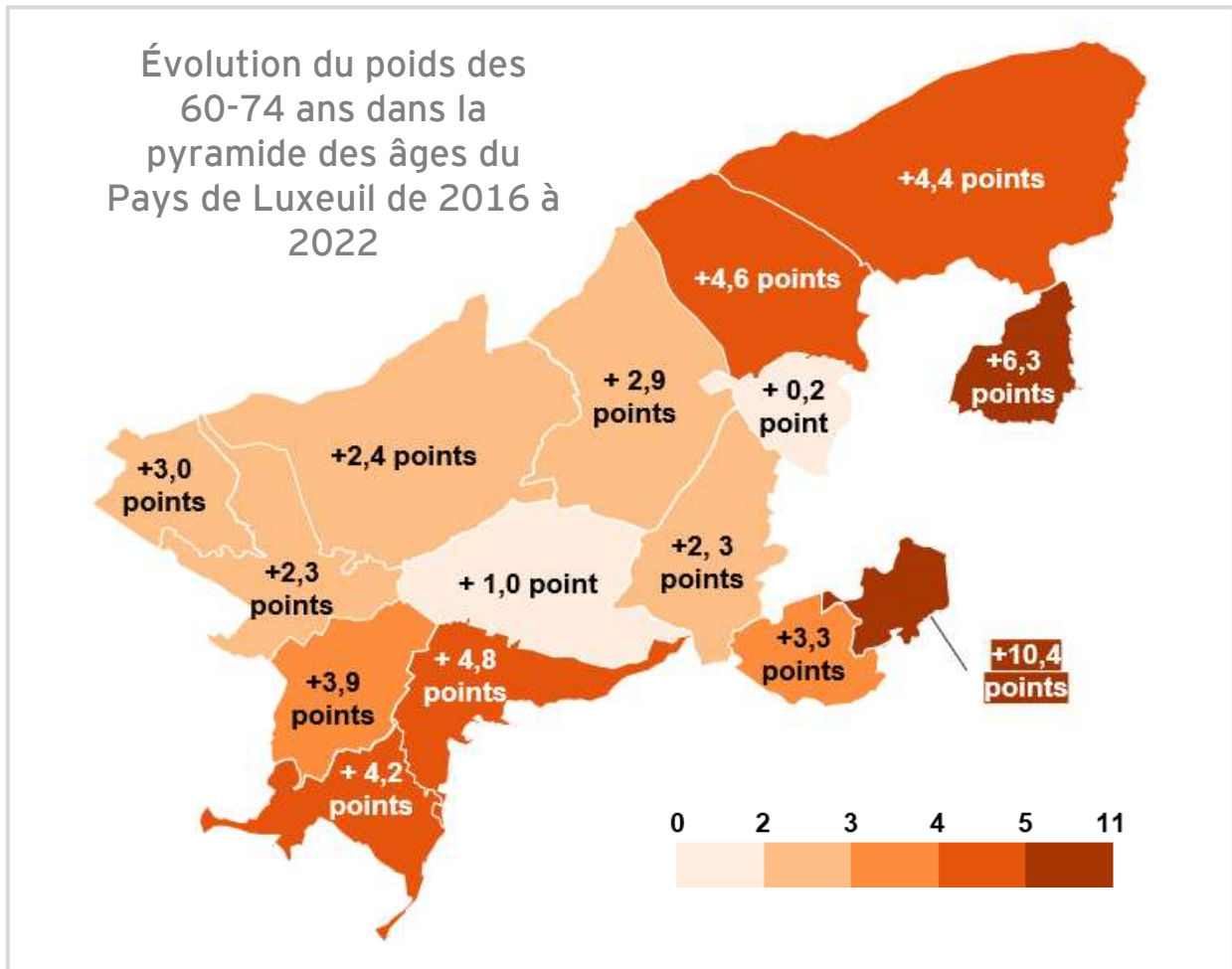
Le Pays de Luxeuil connaît parallèlement un vieillissement de sa population. Cette tendance est commune à la tendance observée en France métropolitaine et s'explique notamment par une baisse de la natalité couplée à une hausse de l'espérance de la vie. Ainsi, ce vieillissement se traduit aujourd'hui par un poids plus important de la tranche d'âge 60-74 ans, dont le poids a augmenté de 2,7 points entre 2016 et 2022.

Les évolutions des poids des tranches d'âge entre 2016 et 2022



Sources : INSEE - Recensement 2022 et 2016 ; INSEE - Dossier complet Pays de Luxeuil ; Retraitement EY

À la maille de chacune des 15 communes, et même si toutes connaissent une augmentation du poids des 60-74 ans dans leur pyramide des âges, il convient toutefois de constater quelques différences, à savoir que les communes les plus éloignées du pôle urbain de Luxeuil-les-Bains sont les plus touchées par le phénomène.



Sources : INSEE - Recensement 2022 et 2016 ; INSEE - Dossier complet Pays de Luxeuil ; Retraitement EY

Revenus, pauvreté et inégalités : un territoire hétérogène avec des revenus moins importants dans les communes les plus peuplées

Le Pays de Luxeuil abrite une population ayant des revenus médians annuels globalement inférieurs par rapport au reste du Département : 20 360 € en 2021.

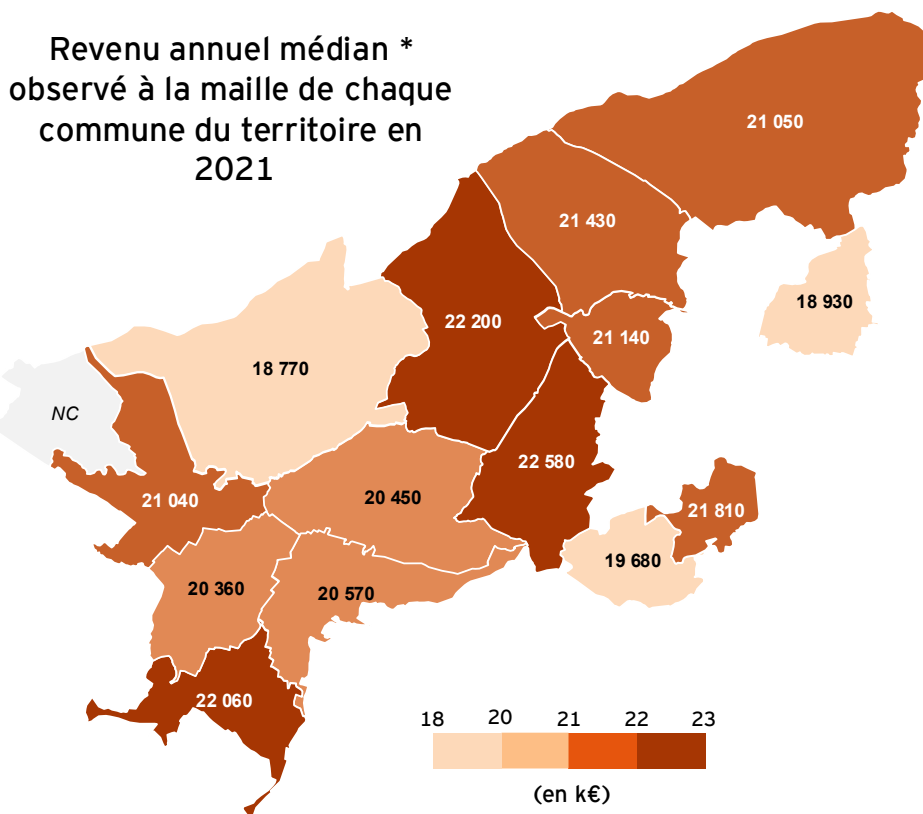


Revenu médian 2021	France	23 080 €	BFC	22 750 €
	Haute-Saône	21 860 €	Pays de Luxeuil	20 360 €

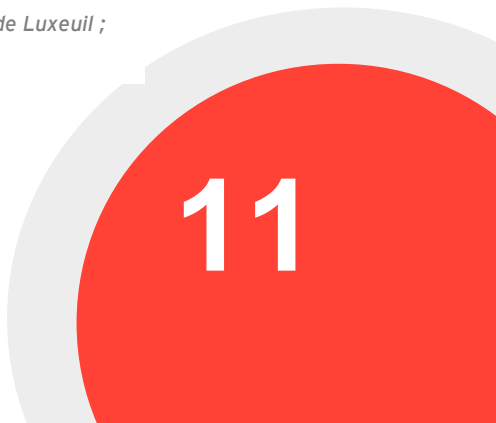
Sources : INSEE - Dossier complet Pays de Luxeuil ; Retraitement EY

Cette différence s'explique notamment par le poids de la ville de Luxeuil-les-Bains dans la population globale alors même que la commune affiche le revenu annuel médian le plus faible de la communauté de communes : 18 770 € en 2021.

À l'exception de Froideconche, les revenus les plus hauts sont par ailleurs observés dans les communes les moins peuplées comme Esboz-Brest qui compte 448 habitants pour un revenu médian de 22 580 € (supérieur au revenu médian départemental).

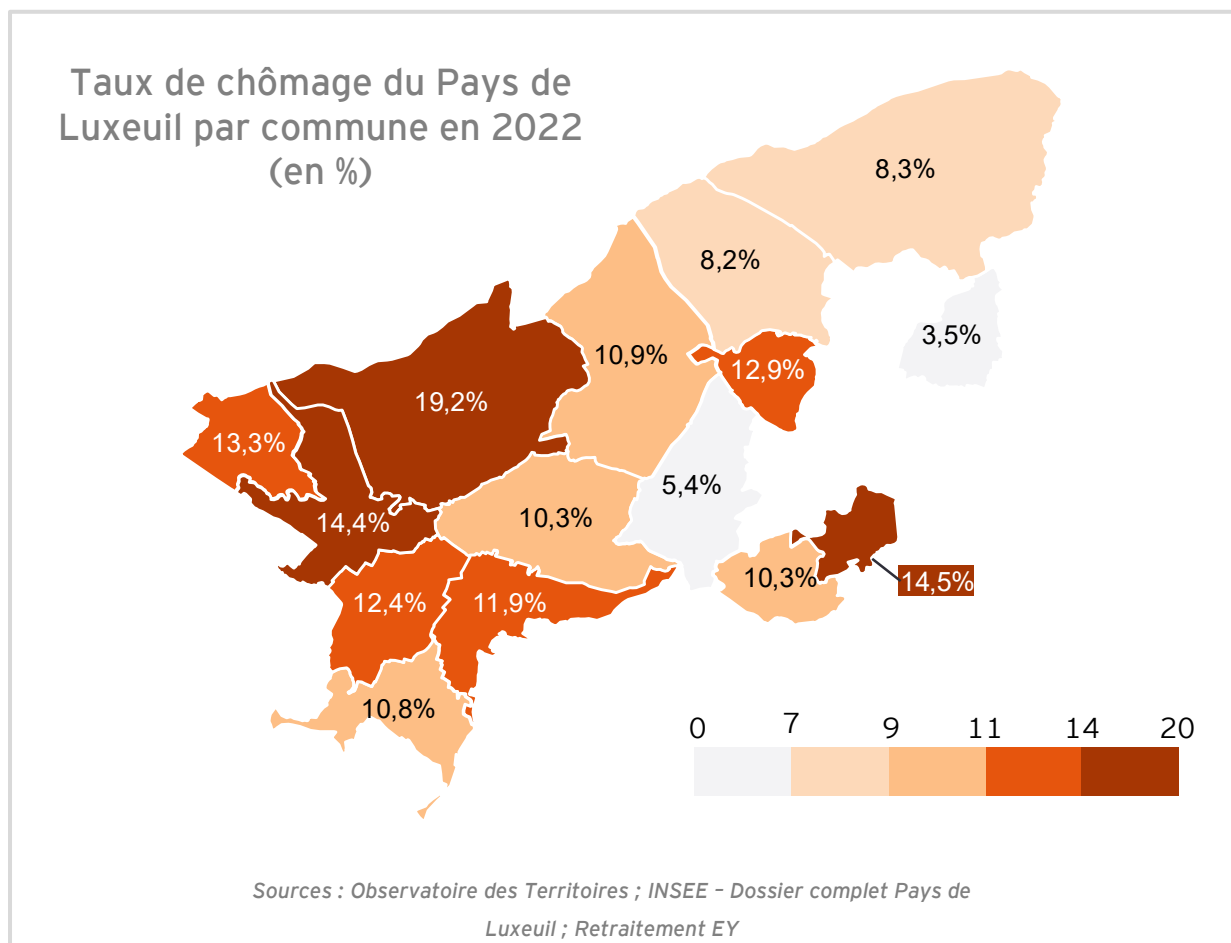


Sources : Observatoire des Territoires ; INSEE - Dossier complet Pays de Luxeuil ; Retraitement EY



Le niveau médian plus faible sur le territoire pourrait également s'expliquer, en partie, par un accès à l'emploi plus difficile pour certaines communes du territoire, notamment autour du pôle urbain de Luxeuil-les-Bains. Ce dernier affiche par ailleurs le taux de chômage le plus élevé de la communauté de communes.

De même que pour les revenus médians, du fait du poids de la population de Luxeuil-les-Bains, le taux de chômage du Pays de Luxeuil dépasse ainsi les 14.1%, soit près de 4 points de plus qu'à l'échelle de la Haute-Saône (10,3%) ou de la BFC (10,5%). Les 15-24 ans sont les principales populations touchées par le phénomène sur le territoire avec un taux de chômage de 29% au sein de Luxeuil-les-Bains et 23,1% au niveau de la communauté de communes du Pays de Luxeuil.



Pour autant, parmi les communes les plus touchées par le chômage, on retrouve également les principales pourvoyeuses d'emploi (en volume) du Pays de Luxeuil. Par exemple, Luxeuil-les-Bains en tête avec 2 117 emplois salariés privés en 2024. De même, la commune de Breuches par exemple qui affiche 14,4% de taux de chômage est également la 4^{ème} commune qui abrite le plus d'emplois salariés privés sur le territoire avec notamment la charcuterie industrielle Bazin qui emploie la plupart des 397 emplois du secteur privé recensés en 2024 sur la commune.

Au total, on dénombre 3 991 salariés du secteur privé en 2024 sur le territoire du Pays de Luxeuil, répartis de façon assez hétérogène sur ce dernier, avec une concentration autour de Luxeuil-les-Bains, Saint Sauveur, Froideconche et Breuche.



3 991

Salariés du secteur privé en 2024

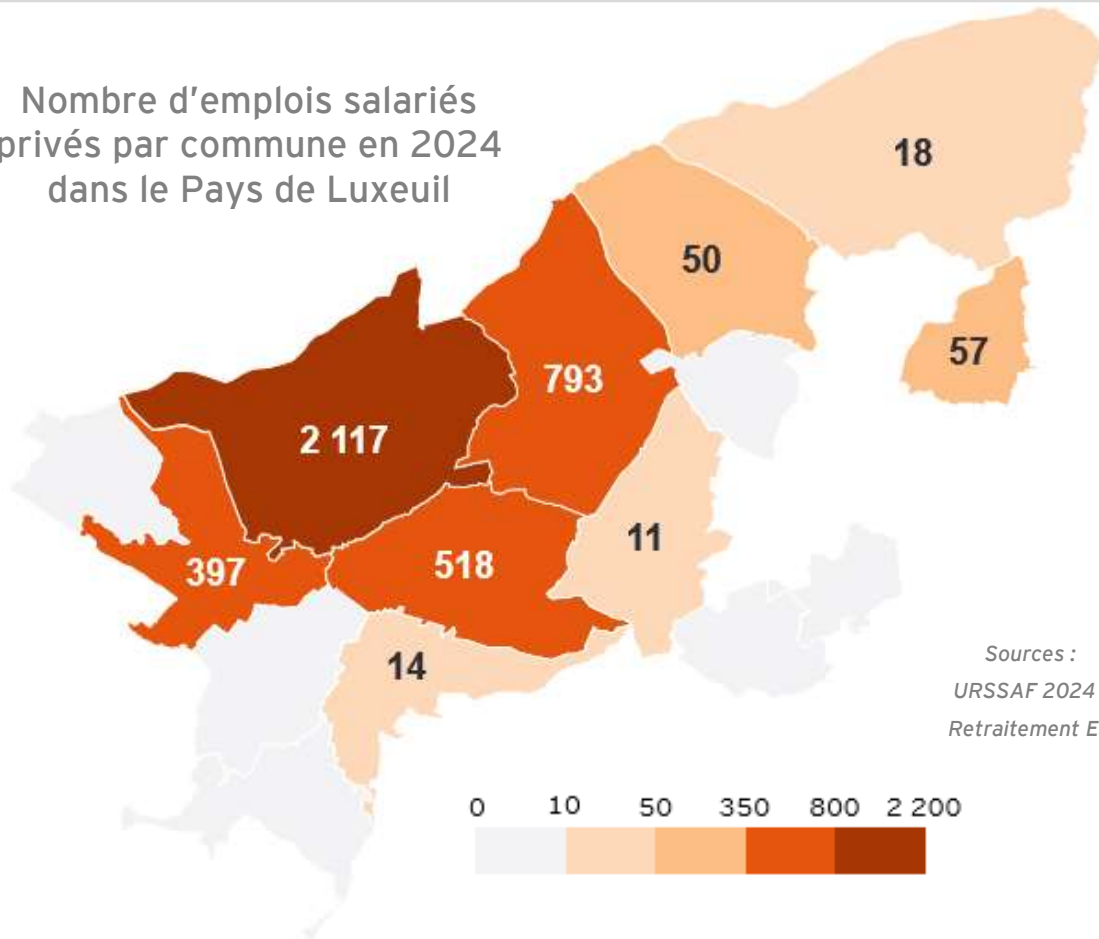
53%

de l'emploi est concentré à Luxeuil-les-Bains

43%

de l'emploi est concentré à Froideconche, Saint-Sauveur et Breuches

Nombre d'emplois salariés privés par commune en 2024 dans le Pays de Luxeuil



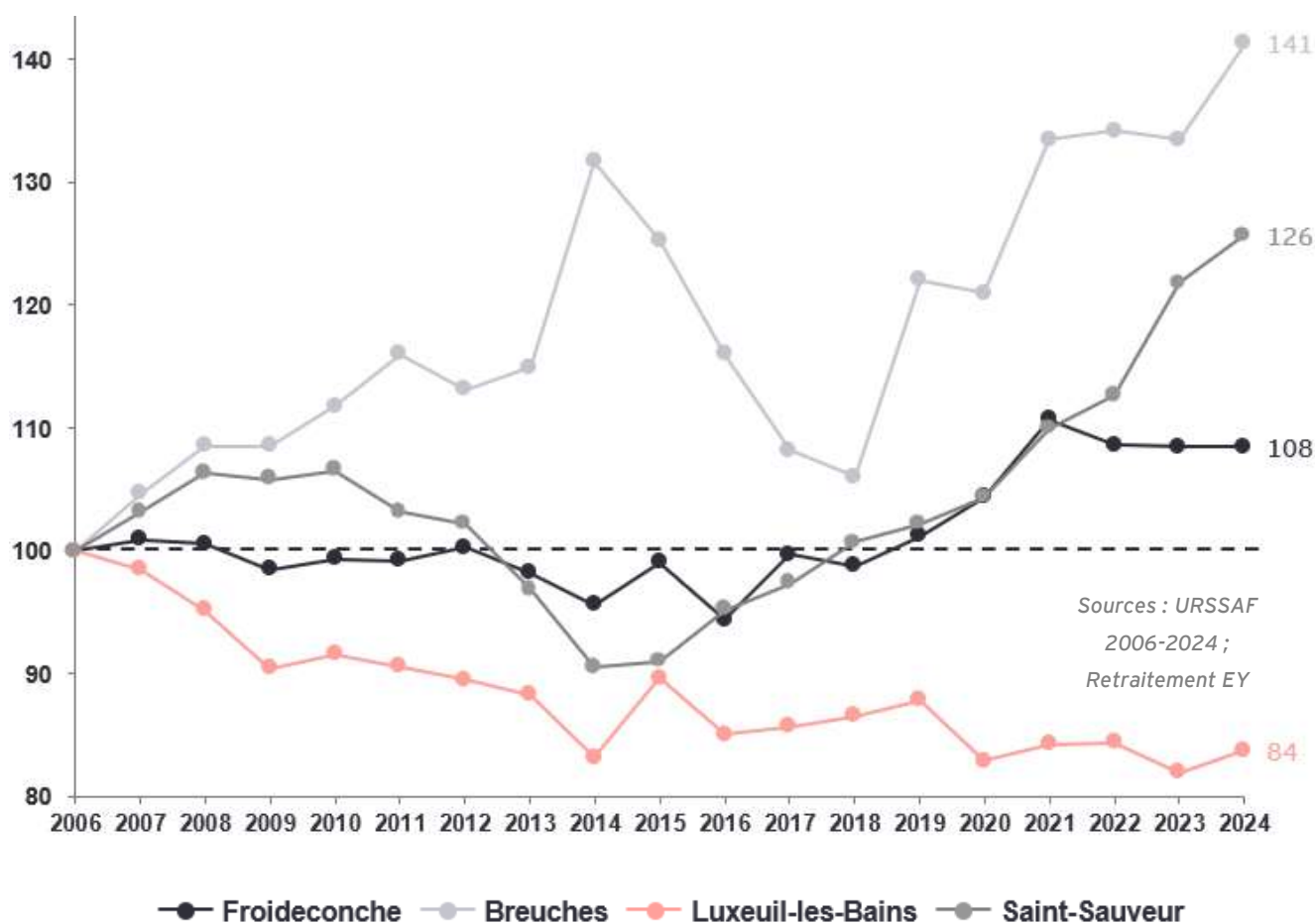
Sources :
URSSAF 2024 ;
Retraitement EY



Cette concentration de l'emploi salarié au sein des 4 communes se traduit également par des différences de dynamique entre celles-ci : ainsi, même si l'emploi salarié privé diminue au sein de la commune locomotive, on observe que cette dynamique est compensée sur les dernières années par une augmentation continue de l'emploi salarié des 3 autres communes.

Cette double dynamique s'est d'abord traduite par une baisse globale de l'emploi sur le Pays de Luxeuil de 2006 à 2016 (-11%, passant de 4 194 salariés privés en 2006 à 3 752 en 2016), puis par une augmentation de 2016 à 2024 (+6%, soit 3 991 salariés en 2024).

Évolution du nombre d'emplois salariés au sein des 4 principales communes en nombre d'emplois - Base 100



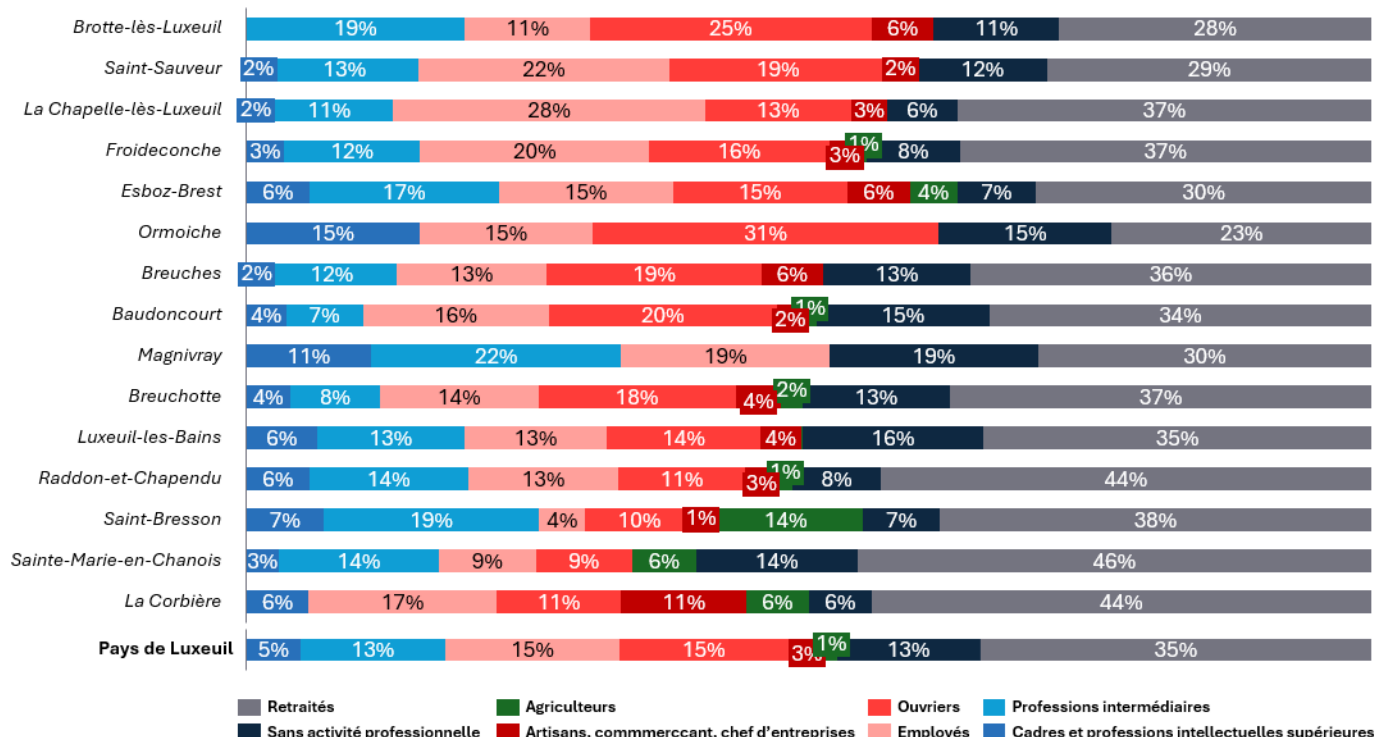
Trois principales catégories socioprofessionnelles arrivent en tête sur le territoire du Pays de Luxeuil :

- Les ouvriers, avec 15% des actifs résidants dans le Pays de Luxeuil ;
- Les employés, avec 15% des actifs également ;
- Les professions intermédiaires, avec 13% des actifs.

A la maille des communes, des différences marquées sont à noter entre ces 3 catégories. Si la moyenne intercommunale affiche 15% d'ouvriers parmi les actifs 15-64 ans (au sens du recensement), on observe que ce pourcentage oscille entre 9% (à Sainte-Marie-en-Chanois) et 28% (à Ormoiche).

Ces écarts s'observent également pour les employés : entre 9% (Sainte-Marie-en-Chanois) et 28% (La Chapelle-lès-Luxeuil) pour une moyenne de 15% à l'échelle de l'intercommunalité.

Répartition des catégories socio-professionnelles des actifs 15-64 ans au sens du recensement en 2022



Sources : Observatoire des territoires ; Retraitement EY

NB : Toute variation constatée par rapport aux données INSEE est liée à des effets d'arrondis.

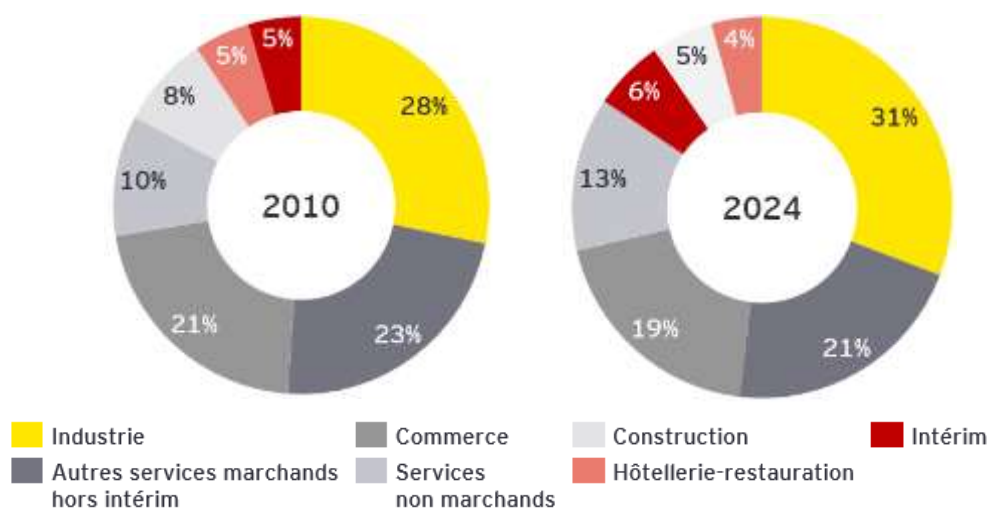
Entreprises et activité économique : Une économie tournée principalement vers le secteur industriel, mais avec des filières différenciantes pour le territoire

L'accès à l'emploi au sein du Pays de Luxeuil est majoritairement sous-tendu par le secteur de l'industrie qui représente près de 31% des emplois. Cette proportion de l'industrie dans l'emploi salarié global a d'ailleurs augmenté depuis 2010 : + 3 points en 14 ans, notamment dû au fait que le secteur industriel continue de créer des emplois dans le territoire (+7% en 14 ans).

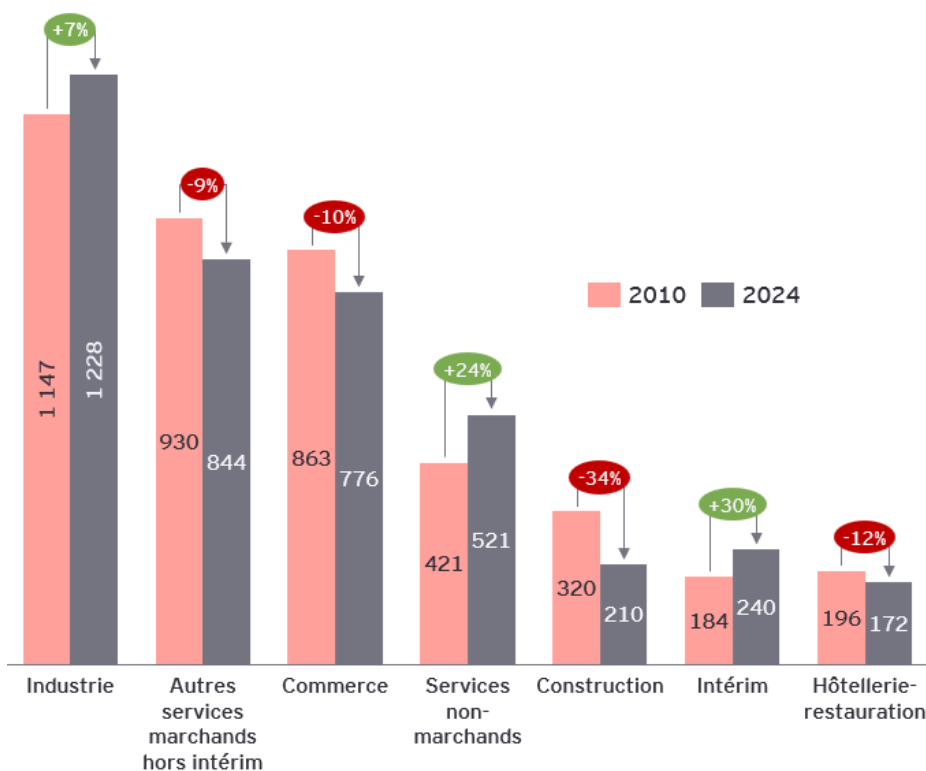
À l'inverse, les autres secteurs les plus pourvoyeurs d'emplois sur le territoire connaissent une baisse en volume d'emplois salariés et une diminution de leur poids au sein de l'emploi salarié privé en général du Pays de Luxeuil. Cette double baisse s'accompagne d'un recours plus important à l'intérim au local : + 30% en 14 ans, passant notamment devant le secteur de la construction en volume d'emplois salariés.

Le dernier grand secteur qui connaît une augmentation de ses emplois salariés correspond aux services non-marchands qui affichent un gain de 24% en 14 ans.

Comparatif entre 2010 et 2024 de la répartition du poids des grands secteurs d'activité de l'emploi salarié privé au sein du Pays de Luxeuil



Sources : URSSAF 2006-2024 ; Retraitement EY



Sources : URSSAF 2006-2024 ; Retraitement EY

En parallèle, le Pays de Luxeuil se distingue aujourd'hui par cinq filières marquantes, à savoir le tourisme, la sylviculture, l'agriculture/Industrie agro-alimentaire, le luxe et la fonderie :

- Si le **tourisme** occupe naturellement une place centrale, attirant chaque année de nombreux visiteurs, il s'inscrit surtout comme un moteur d'identité et de dynamisme local ;
- La **sylviculture**, bien que plus discrète, façonne profondément les paysages et participe à la gestion durable d'un patrimoine forestier exceptionnel ;
- Le **luxe** est présent à travers des savoir-faire reconnus à l'international ;
- La **fonderie** est une activité historique du territoire connaissant récemment un regain d'activités ;
- Quant à l'**agriculture / industrie agro-alimentaire**, elle demeure un pilier historique du territoire, valorisant des savoir-faire locaux et contribuant à une alimentation de qualité.

Ces filières ne sont pas forcément les plus significatives en termes d'effectifs ou de volume économique, mais représentent de vrais « marqueurs » forts du Pays de Luxeuil, comme en témoigne l'identité thermale de la ville de Luxeuil ou encore des savoir-faire et des entreprises mondialement connues comme RKF Luxury Linen.



Tourisme

Les cures thermales, principal moteur de l'attractivité touristique du territoire

- Cité thermale qui figure parmi les « plus beaux détours de France » en 2025
- Près de 6 000 curistes par an

Le potentiel développement d'une offre complémentaire

- Le tourisme vert est en pleine expansion en France
- Proximité avec des lieux touristiques majeurs pour cette économie notamment avec le Plateau des 1 000 Etangs

Plusieurs communes soutiennent l'importance de leurs forêts

- Territoire très boisé avec une végétation très riche
- 37% du territoire de la BFC est couvert par de la forêt

Une ressource importante pour les communes créatrices d'emplois

- 13 exploitants forestiers au sein du Pays de Luxeuil



Sylviculture



* IAA : Industrie agro-alimentaire

Une activité structurante pour le territoire...

- 125 agriculteurs exploitants en 2022 (soit +36% comparé à 2011)
- Un rôle d'aménagement des territoires importants pour les communes

...Qui permet de soutenir l'industrie agro-alimentaires

- Les IAA sont structurantes pour le territoire : 500 emplois en 2024 contre 400 en 2014

Des entreprises reconnues

- SILUX dont l'activité de polissage adresse le marché mondial du luxe avec des produits finis diversifiés :
 - Accessoires de mode
 - Bijouterie
 - Maroquinerie

Les Manufactures by RKF adressant le marché du textile haut de gamme (linge de maison et hôtelier,



Une activité historique

- La fonderie a longtemps été une des principales activités au sein du territoire du Pays de Luxeuil. Le savoir-faire local persiste à travers des entreprises moins importantes en taille mais très importantes pour le tissu industriel local
- L'activité de fonderie est en ce sens un marqueur fort de l'identité industrielle historique du Pays de Luxeuil

En termes d'**aménagement économique et du territoire**, la communauté de communes dispose de la compétence concernant plusieurs zones d'activité de son territoire. Cette compétence se traduit par la responsabilité de créer, aménager, entretenir et gérer les zones d'activités qu'elles soient industrielles, commerciales, artisanales ou encore touristiques.

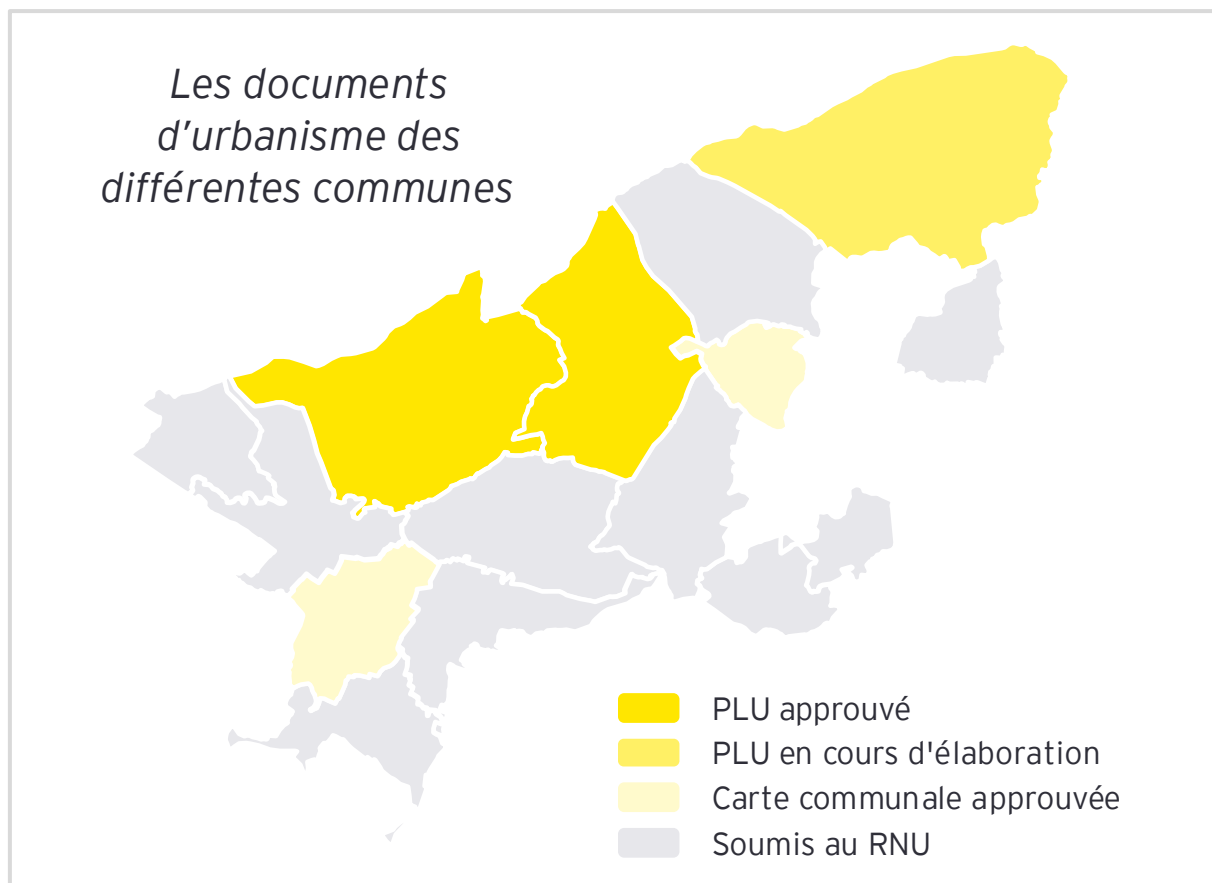
En tout une dizaine de ZAE sont recensées (AER BFC, 2022) au sein du Pays de Luxeuil et le territoire concentre environ 528 établissements actifs (INSEE, 2023). Ces espaces centraux du développement économique du territoire sont orientés vers une pluralité de typologies d'entreprises et d'activités.

Parmi les principales, on retrouve notamment :



Urbanisme et habitat : un manque d'outillage en termes de planification urbaine, dans un territoire avec des cadres réglementaires contraignants et une vacance à résorber

En termes de planification urbaine, une grande majorité des communes du Pays de Luxeuil ne possèdent pas de document d'urbanisme opposable qui leur permettrait d'avoir une plus grande marge de manœuvre sur l'aménagement de leur territoire : au total, plus des 2/3 des communes du territoire n'ont pas de document d'urbanisme propre.



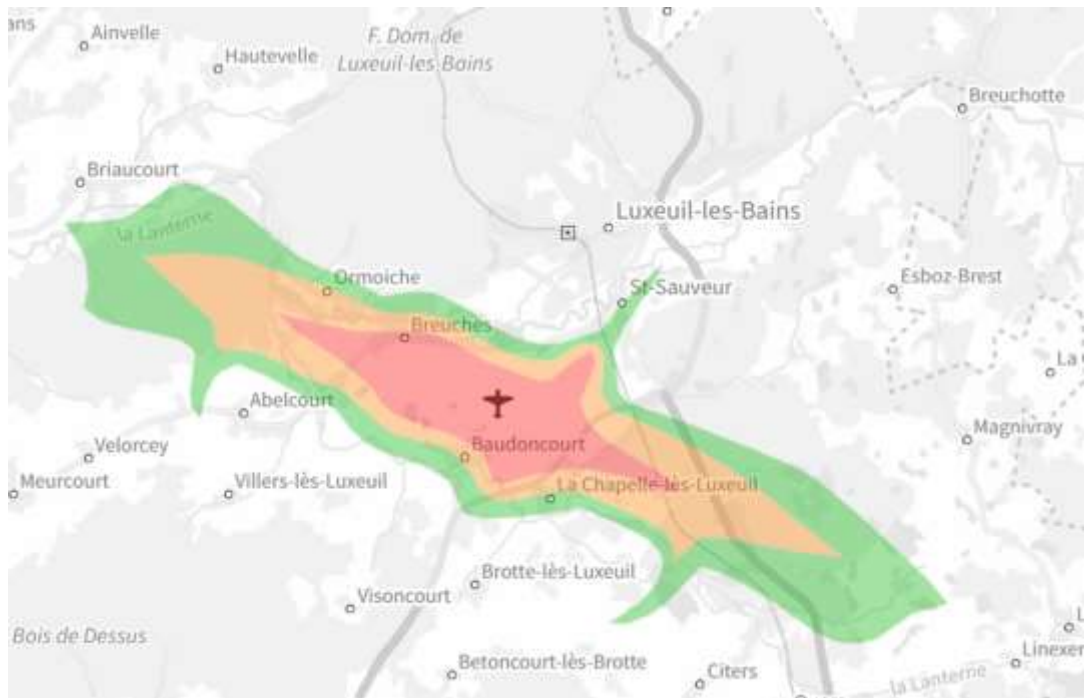
A ce manque d'outillage en termes de planification urbaine, s'ajoute un certain nombre de contraintes réglementaires auxquelles sont soumises plusieurs communes du Pays de Luxeuil :

- Certaines zones relèvent du **dispositif Natura 2000**, ce qui implique la prise en compte systématique de la protection des habitats naturels et l'évaluation de l'impact environnemental des projets envisagés. Ces prescriptions encadrent les interventions afin de garantir la préservation de la biodiversité locale ;
- La proximité de la base aérienne soumet plusieurs secteurs au **Plan d'Exposition au Bruit (PEB)**, qui définit les conditions d'urbanisation en fonction des niveaux sonores. Ce zonage peut limiter les possibilités de construction ou orienter différemment l'implantation d'habitats et d'activités. L'ensemble de ces contraintes constitue un cadre incontournable qui structure l'évolution du territoire et impose une planification attentive, cohérente et respectueuse des enjeux environnementaux comme des contraintes aéronautiques.

Zones NATURA 2000



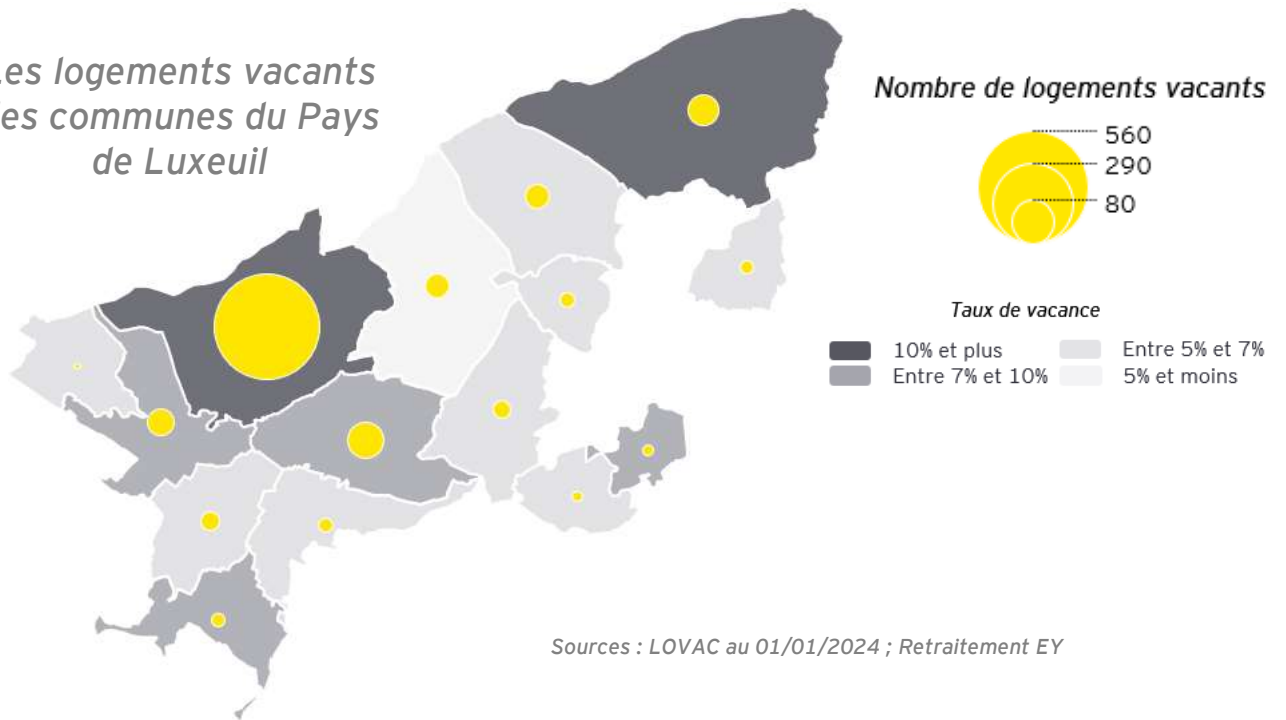
Zones PEB



Le parc de logements privés sur le territoire du Pays de Luxeuil était évalué à 8137 logements en 2025, dont 847 logements sont vacants en 2025 soit un taux de vacance d'environ 10,4% (par rapport à 7% en Haute Saône). À l'échelle des communes, ce taux peut monter jusqu'à 15% à Luxeuil-les-Bains dont 560 logements sont aujourd'hui vacants (66% de l'ensemble des logements vacants de la communauté de communes).

Pour autant, il est important de noter que la vacance des logements est en diminution sur les dernières années : en 2022, comparativement à 2016, le nombre de logements vacants a diminué de 16,2%.

Les logements vacants des communes du Pays de Luxeuil



Services publics – Des niveaux d’accessibilité à renforcer, notamment sur la question des soins

À l’instar du reste du département, le Pays de Luxeuil fait face au défi de l’accès aux services de santé de proximité. Depuis fin juin 2025, la Communauté de communes a en effet été désignée comme « Zone fortement sous-dotée » et priorisée par l’Etat. 150 autres collectivités sont également concernées en France et bénéficieront à ce titre de la **Mission de solidarité obligatoire**.

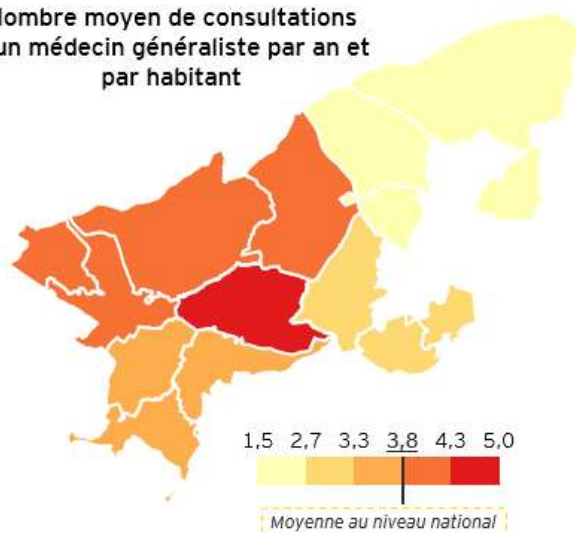
Cette situation s’explique par deux grands constats :

- Seule une Unité mobile paramédicalisée (UMHP) est présente sur le territoire du Pays de Luxeuil ;
- Il existe un manque d’offres de santé spécialisées sur le territoire.

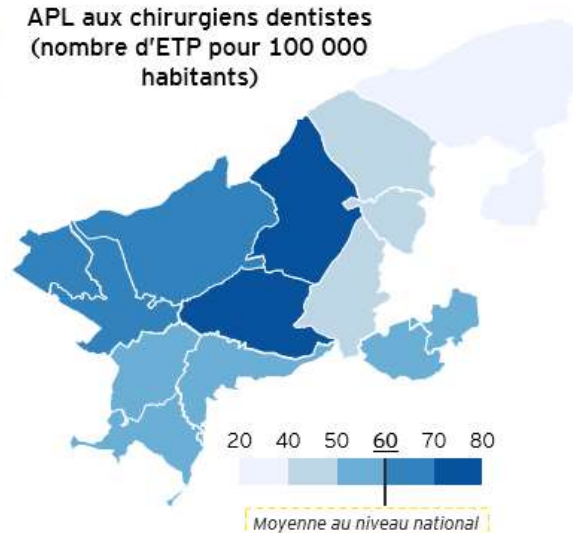
En conséquence, et à l’instar d’autres zones rurales, le Pays de Luxeuil fait face à un enjeu d’accès aux soins de sa population. Le **vieillessement de la population** mêlé au **vieillessement d’une partie des médecins** (non remplacés) intensifie la pression constatée sur le territoire.

Les **enjeux de mobilité / déplacements** vers les services de soins renforcent l’isolement de certains bénéficiaires, si bien qu’au global, et pour la majorité des communes, l’offre de soins est inférieure sur le Pays de Luxeuil en comparaison de l’échelle nationale. Plus encore, si l’offre de proximité demeure encore résiliente (même si fragile notamment pour les généralistes), la santé de spécialité est, quant à elle, très peu représentée sur le territoire, mais aussi au sein des territoires limitrophes, se traduisant par des consultations moins régulières.

Nombre moyen de consultations d’un médecin généraliste par an et par habitant



APL aux chirurgiens dentistes (nombre d’ETP pour 100 000 habitants)



Sources : Observatoire des Territoires ; Retraitement EY

APL - Accessibilité potentielle localisée : indicateur qui mesure la facilité pour un lieu donné d’accéder aux emplois, services ou opportunités environnantes, en tenant compte des distances et des temps de déplacement

Pour ce qui est de l'offre scolaire, aujourd'hui, Luxeuil-les-Bains concentre l'enseignement des collèges et du lycée général, mais 8 autres communes du territoire abritent également des établissements relatifs au cycle primaire. Le maillage scolaire de l'enseignement du premier cycle est donc relativement fort sur l'ensemble du territoire.

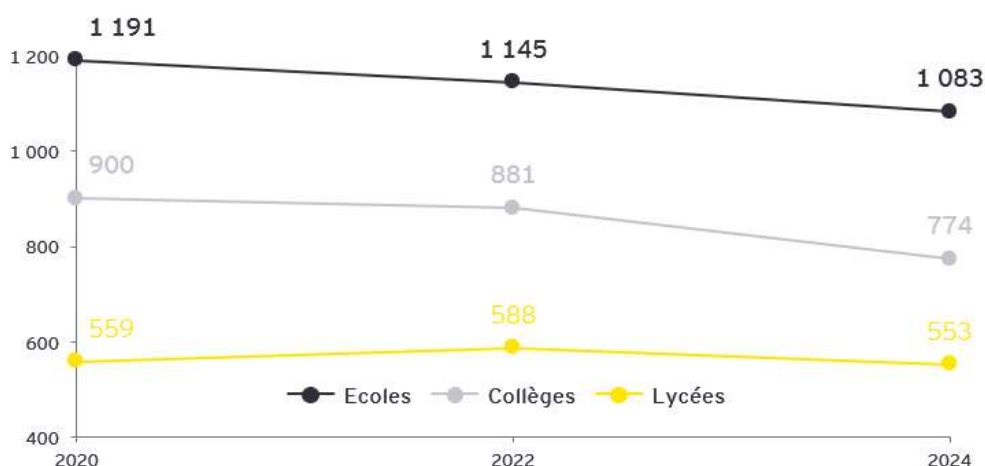


Sources : Education nationale ; Enseignement général ;
 Retraitement EY

Suivant la même dynamique qu'au niveau national, une baisse des effectifs scolaires est observée à l'échelle de la Communauté de communes du Pays de Luxeuil. Cette baisse se contre notamment au niveau du cycle maternel et collège avec diminution de respectivement 9% et 14% entre 2020 et 2024. Si les effectifs lycéens ont relativement moins diminué sur cette période (-1%), la tendance baissière devrait se renforcer à moyen-terme du fait de la diminution enregistrée sur les cycles précédents.

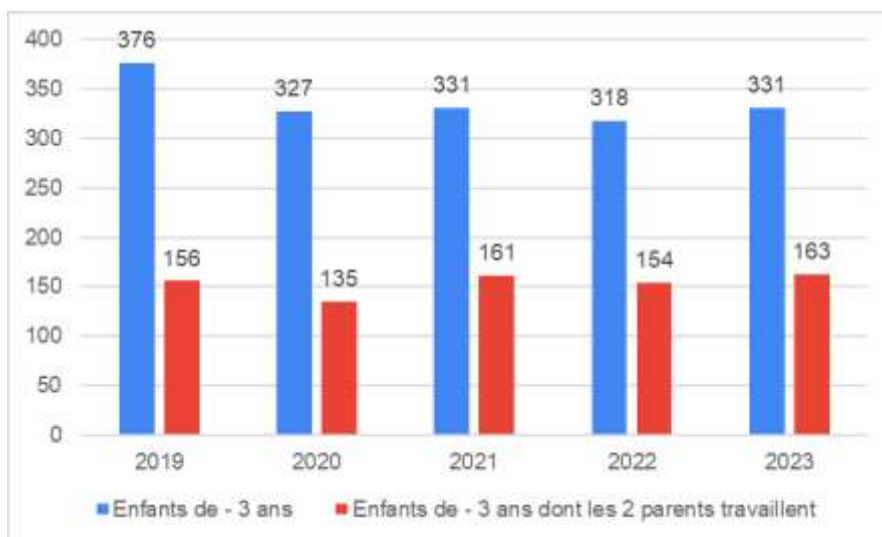


Effectifs scolaires du Pays de Luxeuil en 2020, 2022 et 2024



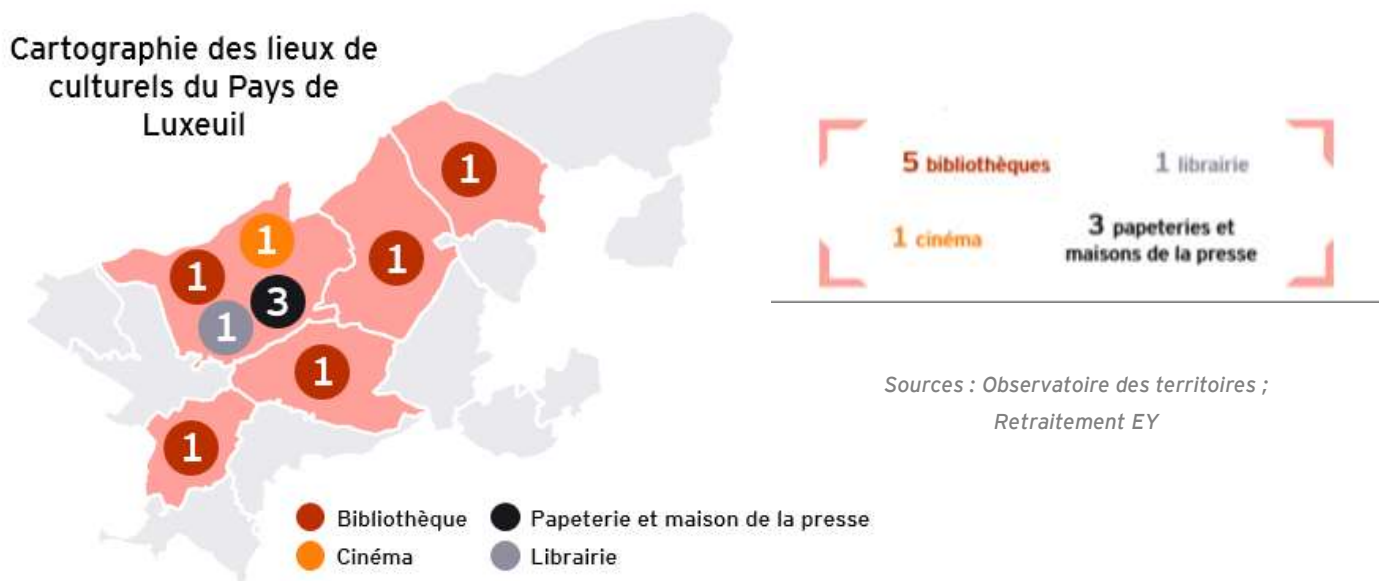
Pour ce qui est de la petite enfance qui relève de la compétence de la Communauté de Communes du Pays de Luxeuil, le territoire connaît une diminution du nombre d'enfants de moins de 3 ans sur son territoire, passant de 376 à 331 entre 2019 et 2023.

Evolution du nombre d'enfants de moins de 3 ans entre 2019 et 2023



Sources : Données communiquées par la CC du Pays de Luxeuil

Enfin, sur le volet culturel, le Pays de Luxeuil profite d'une offre culturelle diversifiée en s'appuyant notamment sur la ville-centre, Luxeuil-les-Bains. La commune abrite notamment plusieurs infrastructures s'adressant à tous les âges :



Au-delà de ces infrastructures, l'offre culturelle du Pays de Luxeuil se traduit notamment par :

- L'attractivité offerte par l'identité thermale de la ville de Luxeuil-les-Bains (animations, événements) ;
- La saison culturelle de l'Espace Molière ;
- Les marchés de nuit hebdomadaires au mois de juillet et août à Luxeuil-les-Bains ;
- Les festivals et foires annuels Art et Patrimoine, Pluralies ou encore la foire annuelle de Saint-Bresson ;
- Le Centre culturel de Luxeuil-les-Bains proposant une diversité d'offres d'animations, d'associations sportives et culturelles à l'année et pour tous les âges ;
- Une offre complétée par une proximité avec les territoires voisins : Parc animalier de Fougères-St-Valbert, plateau des 1 000 étangs, Vosges du Sud, etc.

Synthèse des principaux impacts du projet de transformation de la base aérienne

La transformation de la base aérienne 116 de Luxeuil-Saint-Sauveur constitue un levier structurant pour la Haute-Saône et particulièrement pour le Pays de Luxeuil³.



2 000
emplois
supplémentaires
en 2036

En 2025, la base emploie **1 021 militaires et civils**, auxquels s'ajoutent 159 réservistes. Au total, **2 730 personnes** – salariés, conjoints et enfants – dépendent directement ou indirectement de la BA 116. La base est ainsi le **3^e employeur du département**, avec un personnel jeune et qualifié.

L'annonce de l'arrivée de deux escadrons de Rafale d'ici 2036 marque une transformation majeure : **les effectifs doubleront pour atteindre plus de 2 000 militaires et civils**, accompagnés d'une hausse importante du nombre de réservistes (environ 600). Cette montée en puissance s'accompagne d'un rajeunissement du personnel et d'une hausse de la stabilité résidentielle des familles.

Sur le plan économique, la base génère déjà **7,4 M€ de commandes annuelles**, dont au moins 17 % bénéficient à des entreprises locales, un montant qui a vocation à augmenter avec le projet de transformation. La consommation des ménages liés à la base soutient environ **330 emplois induits**, notamment dans les secteurs du commerce, de la santé, des services et de la construction. La transformation renforcera ces effets, offrant des perspectives significatives aux acteurs locaux du bâtiment, de l'ingénierie, de la logistique ou des services.



330
emplois induits
actuellement



620
Nouveaux
logements
nécessaires

Pour le territoire, les conséquences résidentielles seront majeures : **500 à 620 logements supplémentaires** seront nécessaires d'ici 2036. Le parc existant, comptant 847⁴ logements vacants mais souvent anciens ou énergivores, devra être réhabilité pour répondre aux besoins des nouvelles familles. La demande en services augmentera également : **40 à 90 élèves supplémentaires** dans les écoles en 2036, puis une montée en charge progressive dans les collèges et lycées. Les besoins en santé croîtront aussi, avec l'équivalent d'**un médecin généraliste et d'un kinésithérapeute supplémentaire**.

³ Sources : Dossier INSEE - <https://www.insee.fr/fr/statistiques/8648385> ; synthèse EY

⁴ DDT ; Retraitement EY

Le marché de l'emploi local sera également fortement impacté. Plus de **300 à 400 conjoints** chercheront un emploi, ce qui représente à la fois un défi – dans un territoire déjà marqué par des tensions de recrutement – et une opportunité de revitalisation du tissu économique. La transformation de la base est également une occasion d'insérer les jeunes non qualifiés.

Enfin, la restructuration intervient dans un territoire en baisse démographique importante : la Haute-Saône pourrait perdre 8% de sa population d'ici 2036 en l'absence de choc positif. La transformation de la BA 116 constitue ainsi un **facteur majeur de redynamisation**, susceptible de stabiliser la population, de soutenir les services publics et de renforcer l'attractivité du Pays de Luxeuil.



Projet de territoire



Les Thermes de Luxeuil-Les-Bains - Source : Site du Pays de Luxeuil ([Découvrir - Communauté de communes du Pays de Luxeuil](#))

En tenant compte des différents éléments exposés ci-dessus, le projet de territoire élaboré avec les communes du Pays de Luxeuil, en lien avec les services de l'État, définit plusieurs orientations stratégiques visant à garantir la cohérence des initiatives locales et à renforcer l'attractivité du territoire pour les années à venir.

Méthode et lecture du projet de territoire

Ce projet de territoire et sa structuration découlent directement des entretiens menés auprès des communes du Pays de Luxeuil et des 3 ateliers de groupe réalisés sur des thématiques prioritaires.

Il se décompose en 3 thématiques principales à savoir :

- Thématique n°1 : Urbanisme et aménagement durable ;
- Thématique n°2 : Economie, emploi et infrastructure ;
- Thématique n°3 : Services publics.

Ces thématiques ont été déclinées en 11 axes stratégiques, eux-mêmes déclinés en 32 actions concrètes à mettre en œuvre pour le territoire.

Pour assurer un lancement efficace, chacune de ces actions fait l'objet d'une fiche-action dédiée, offrant aux acteurs locaux les principaux éléments nécessaires pour en prendre rapidement la responsabilité et en suivre la mise en œuvre.

Thématique n°1 : Urbanisme et aménagement durable

Axe stratégique 1 : Favoriser un développement territorial équilibré et cohérent

- ▶ **Action 1 : Prendre la compétence liée au plan local d'urbanisme (la délivrance d'autorisations d'urbanisme restant à la main des maires)**

La prise de compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) permettra d'organiser une vision d'ensemble cohérente du développement du territoire, tout en laissant aux maires la responsabilité de délivrer les autorisations d'urbanisme. Cette évolution renforcera la capacité de la communauté de communes à coordonner la planification, harmoniser les règles et accompagner les communes dans la mise en œuvre de leurs projets.

Concrètement, le déploiement du PLUi pourra s'appuyer sur :

- **Une stratégie d'aménagement commune**, définissant des orientations partagées en matière de foncier, de logements, de mobilités, d'équipements ou de préservation des espaces naturels ;
- **L'élaboration ou la révision coordonnée des documents d'urbanisme**, garantissant la compatibilité avec les documents supra-territoriaux et des économies d'échelle ;
- **Une meilleure anticipation des besoins**, grâce à une vision à l'échelle intercommunale permettant d'ajuster l'alimentation en eau potable, l'offre en foncier économique ou en équipements.

L'intégration d'objectifs environnementaux dans le PLUi permettra de mieux maîtriser la consommation foncière, de limiter l'artificialisation des sols et de renforcer la préservation des continuités écologiques. Elle favorisera également des formes urbaines plus sobres en énergie et mieux adaptées aux mobilités douces.

- ▶ **Action 2 : Articuler avec l'Etat et avec l'Etablissement Public Foncier (EPF) des moyens d'action concertés pour la prise en main du foncier/immobilier dégradé**

La mobilisation conjointe de l'État, de l'EPF et de potentiels autres partenaires locaux permettra d'engager une **approche coordonnée pour traiter le foncier et l'immobilier dégradé**. Il s'agit de disposer d'**outils communs**, d'un **pilotage partagé** et de **méthodes d'intervention harmonisées**.

Cette coopération vise à soutenir des projets de requalification cohérents avec les documents de planification existants (ou à venir) et à accompagner les communes dans la reprise en main de ces espaces stratégiques pour un développement harmonieux.

Concrètement, cette articulation pourrait s'appuyer sur :

- **Un comité de pilotage commun**, pour fixer les priorités, coordonner les décisions et suivre l'avancement des dossiers ;

- **Des groupes de travail techniques** associant l'EPF, l'État et les services locaux pour analyser les sites problématiques et proposer une feuille de route partagée ;
- **Un appui méthodologique dédié**, pour accompagner les communes dans la préparation et l'obtention des autorisations.

▸ **Action 3 : Renforcer la solidarité en direction des communes, notamment via le FICAT**

Le renforcement de la solidarité financière entre la communauté de communes et ses communes membres constitue un levier essentiel pour soutenir les projets locaux.

Le **Fonds intercommunal de cohésion et d'attractivité du territoire (FICAT)** est, à ce titre, un outil central : il permet d'apporter un soutien financier aux communes pour des opérations contribuant à l'amélioration du cadre de vie, à la revitalisation du parc bâti ou au développement de leur attractivité.

Le recours renforcé au FICAT permettra notamment de :

- **Accompagner les projets communaux** de rénovation, de requalification ou d'aménagement, en apportant un appui financier clair et structuré ;
- **Soutenir les communes disposant de moyens limités**, afin d'assurer une dynamique territoriale plus homogène et équitable ;
- **Faciliter le montage de projets locaux**, en rendant possible l'effet levier avec d'autres aides locales ou nationales.

Axe stratégique 2 : Accompagner l'augmentation de l'offre de logements sur le territoire

▸ **Action 4 : Prendre la compétence liée au plan local de l'habitat**

En prolongement de l'action 2, qui vise à doter le territoire d'un PLUi pour structurer la planification urbaine, la prise de compétence plan local de l'habitat permettra d'intégrer un volet Habitat à cette démarche, donnant naissance à un PLUi-H. Ce complément apportera une capacité d'action supplémentaire, centrée sur les besoins en logements et l'évolution du parc résidentiel.

Le volet Habitat permettra notamment :

- **D'affiner l'analyse des besoins**, en croisant les dynamiques démographiques, les profils des ménages, etc. ;
- **De définir des objectifs de production de logements**, adaptés aux réalités locales et différenciées selon les communes ;
- **D'orienter la diversification de l'offre**, en identifiant les types de logements à renforcer (accession abordable, petits logements, habitat senior, logements sociaux ou intermédiaires, etc.) ;
- **De coordonner l'intervention des bailleurs sociaux et des opérateurs privés**, en donnant de la visibilité sur les priorités intercommunales ;
- **D'agir sur le parc existant**, en ciblant la vacance, la rénovation ou la résorption de l'habitat dégradé ;
- **De mobiliser plus facilement les financements dédiés au logement**, souvent conditionnés à l'existence d'une stratégie habitat structurée.

L'articulation PLUi / PLH permettra ainsi de relier directement les capacités d'aménagement du territoire (action 2) avec les objectifs en matière de logement (action 4), pour construire une trajectoire résidentielle cohérente, maîtrisée et adaptée aux besoins du Pays de Luxeuil.

L'intégration du volet Habitat permettra également de promouvoir une production de logements plus sobre en foncier et plus performante sur le plan énergétique. Elle favorisera également la mixité sociale et générationnelle, contribuant à un développement territorial équilibré et inclusif.

► **Action 5 : Définir un périmètre pertinent pour une Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat (OPAH) au sein de la communauté de communes**

La définition d'un périmètre pertinent pour une nouvelle OPAH permettra d'étendre la dynamique déjà engagée sur Luxeuil-les-Bains, où une OPAH a démontré son intérêt et son efficacité. En s'appuyant sur les enseignements tirés de cette expérience, la communauté de communes pourra cibler les secteurs où l'action sur le parc existant aura le plus d'impact.

Cette démarche vise à :

- **Identifier les zones présentant les enjeux les plus forts en matière de vacance**, de dégradation ou de performance énergétique ;
 - **Capitaliser sur les résultats obtenus à Luxeuil-les-Bains**, en reproduisant les modalités d'accompagnement qui ont fait leurs preuves ;
 - **Renforcer l'attractivité des centralités et des quartiers anciens**, en encourageant la réhabilitation du bâti existant ;
 - **Contribuer à la production de logements rénovés**, venant compléter l'offre neuve et soutenir la stratégie habitat portée à l'échelle intercommunale ;
 - **Massifier la rénovation énergétique** et lutter contre la précarité énergétique.
- **Action 6 : Engager un dialogue et un accompagnement dans la durée avec les propriétaires pour comprendre leurs intentions et les potentielles marges de manœuvre possibles**

L'engagement d'un dialogue structuré avec les propriétaires est essentiel pour comprendre leurs intentions et repérer les opportunités d'intervention sur le parc existant. Depuis l'adhésion de la communauté de communes à l'EPF en mai 2025, cet opérateur peut être associé dès les premiers échanges afin d'apporter un appui technique et stratégique dans l'analyse des situations et la préparation des négociations.

Cette action visera à :

- **Rencontrer les propriétaires de biens vacants ou dégradés**, en présence ou avec l'appui de l'EPF ou de tout autre opérateur, pour identifier les leviers possibles ;
- **Évaluer les intentions et les marges de manœuvre** : projet de vente, rénovation, contraintes techniques ou financières ;
- **Repérer des zones prioritaires d'intervention**, où l'appui de l'EPF ou d'autres opérateurs est pertinent ;
- **Assurer un suivi dans le temps**, pour faire évoluer les situations et saisir les opportunités lorsqu'elles se présentent.

A noter que le dialogue avec les propriétaires pourra intégrer une sensibilisation aux enjeux énergétiques et environnementaux, notamment en matière de rénovation thermique et d'adaptation au changement climatique. Il contribuera à inscrire progressivement le parc existant dans une trajectoire de transition écologique.

Axe stratégique 3 : Améliorer la connaissance du patrimoine et prioriser certaines opérations structurantes

► Action 7 : Procéder à un recensement exhaustif de l'ensemble du parc immobilier (public, privé, friches, etc.)

La réalisation d'un recensement complet du parc immobilier – qu'il soit public, privé, vacant, occupé ou constitué de friches – permettra de disposer d'un état des lieux précis et partagé du patrimoine bâti du territoire. Cette connaissance fine constituera un outil stratégique essentiel pour orienter les politiques d'aménagement et d'habitat.

Ce recensement permettra notamment de :

- **Identifier les biens vacants, dégradés ou sous-utilisés**, afin de définir des priorités d'intervention et de cibler les secteurs à enjeux ;
- **Qualifier l'état du parc public et privé**, en intégrant des éléments sur l'usage, l'état de conservation, le potentiel de requalification ou de changement de destination ;
- **Repérer les friches et espaces délaissés**, en analysant leur potentiel de reconversion ;
- **Structurer une base de données partagée**, alimentée et mise à jour régulièrement ;
- **Soutenir la prise de décision**, en offrant aux élus et aux partenaires une vision claire des opportunités foncières et immobilières.

Cet inventaire constituera ainsi un socle de connaissances indispensable pour planifier les interventions, optimiser l'action publique et valoriser durablement les ressources foncières et immobilières du Pays de Luxeuil.

► Action 8 : Identifier / prioriser un portefeuille d'opérations à accompagner en vue de leur concrétisation par des porteurs publics et privés

Identifier et prioriser un portefeuille d'opérations permettra de disposer d'une vision claire des projets à fort impact pour le territoire, même si **tous ne seront pas portés directement par la collectivité**. Cette visibilité est indispensable pour anticiper les besoins, coordonner les acteurs et favoriser l'émergence de projets cohérents.

Cette démarche consistera à :

- **Recenser les projets potentiels** (logements, friches, équipements, opérations privées...)
- **Évaluer leur pertinence et leur faisabilité**, selon des critères partagés ;
- **Classer les opérations à accompagner / suivre par niveau de priorité** ;
- **Accompagner les porteurs publics et privés**, dans une logique de facilitation (mise en relation, appui aux démarches, etc.).

Ce portefeuille priorisé permettra de mieux orienter l'action de la communauté de communes et de soutenir la concrétisation de projets structurants pour le Pays de Luxeuil.

▸ **Action 9 : Favoriser un programme de rénovation énergétique des bâtiments privés et du patrimoine intercommunal**

Le développement d'un programme de rénovation énergétique pour les bâtiments privés et le patrimoine intercommunal vise à améliorer la performance énergétique du territoire tout en réduisant son impact environnemental.

Cette démarche encourage la modernisation des bâtiments existants, contribue à la maîtrise des dépenses énergétiques et favorise un cadre de vie plus confortable et durable pour l'ensemble des habitants.

Thématique n°2 : Economie, emploi et infrastructure

Axe stratégique 4 : Déployer une politique foncière et immobilière en faveur de l'implantation et de la croissance d'entreprises

▸ **Action 10 : Valoriser, densifier et aménager le foncier de zones d'aménagement concerté (ZAC) en exploitation actuellement**

La valorisation et la densification du foncier au sein des ZAC existantes constituent un **levier essentiel pour renforcer l'attractivité économique du territoire**. En optimisant l'usage des terrains déjà aménagés, la communauté de communes peut favoriser l'implantation de nouvelles entreprises, accompagner l'extension des activités présentes et limiter la consommation de nouveaux espaces naturels ou agricoles.

Cette action pourra consister à :

- **Identifier les réserves foncières encore disponibles** dans les ZAC en exploitation et leur potentiel d'occupation ;
- **Réorganiser ou densifier certains îlots**, afin de mieux répondre aux besoins des entreprises en recherche de surfaces ;
- **Améliorer la qualité des aménagements** (voiries, réseaux, signalétique, espaces verts, entrées de zones) pour renforcer l'image des zones d'activités ;
- **Accompagner les entreprises installées** dans leurs projets d'agrandissement ou de modernisation ;
- **Promouvoir activement les disponibilités** auprès de porteurs de projets publics ou privés.

A noter par ailleurs que cette densification de ZAC existantes participe directement à la sobriété foncière. L'amélioration qualitative des aménagements pourra également intégrer des principes d'éco-aménagement (gestion des eaux pluviales, désimperméabilisation, mobilités douces, végétalisation).

▶ **Action 11 : Développer une offre complémentaire d'accueil d'entreprises : création d'un second hôtel d'entreprises, nouvelle(s) ZAC**

Le développement d'une offre complémentaire d'accueil d'entreprises permettra de répondre aux besoins variés des porteurs de projets. La création d'un second hôtel d'entreprises et de nouvelles ZAC offrira des solutions adaptées pour l'implantation et la croissance d'activités économiques.

Cette démarche consistera, dans des temporalités à définir, à :

- **Créer un second hôtel d'entreprises**, proposant des locaux modulables et des services mutualisés pour les jeunes entreprises ;
- **Identifier les besoins en nouvelles zones d'activités**, en complément des ZAC existantes ;
- **Proposer une offre foncière et immobilière diversifiée**, capable d'accueillir différentes typologies d'entreprises.

Dans un souci d'exemplarité environnementale, la conception de ce nouvel hôtel d'entreprises et des futures zones pourra intégrer des standards élevés en matière de performance énergétique et de mutualisation des infrastructures. Une attention particulière pourra être portée à l'optimisation du foncier et à la limitation de l'artificialisation des sols.

▶ **Action 12 : Décliner une doctrine et des critères de priorisation pour l'implantation immobilière d'entreprises sur le territoire**

La mise en place d'une doctrine et de critères de priorisation permettra d'**orienter de manière cohérente les décisions d'implantation d'entreprises sur le territoire**. Cette démarche vise à **garantir que les projets soutenus répondent aux priorités et besoins locaux**.

Elle consistera à :

- **Clarifier les types d'activités à privilégier**, selon les zones, les capacités d'accueil et les orientations économiques du territoire ;
- **Établir des critères objectifs de sélection** (impact économique, création d'emplois, efficacité énergétique, contribution à la transition écologique, sobriété énergétique et foncière, adéquation avec les infrastructures, potentiel d'innovation...) ;
- **Assurer une utilisation optimale du foncier**, en orientant les projets vers les sites les plus adaptés.

Cette doctrine commune permettra de soutenir des implantations cohérentes et de maximiser l'impact du développement économique du Pays de Luxeuil.

▶ **Action 13 : Maintenir et renforcer les dispositifs d'aides à l'immobilier**

Cette action vise à consolider les dispositifs d'aides à l'immobilier déjà en place, tout en les adaptant pour mieux répondre aux besoins des entreprises.

Elle permettra de :

- **Assurer la continuité des dispositifs existants**, qui accompagnent les investissements immobiliers des entreprises ;
- **Augmenter, lorsque c'est pertinent, le taux de prise en charge** : l'intensité des aides pourrait être renforcée pour soutenir plus efficacement les projets jugés prioritaires.

Axe stratégique 5 : Mieux identifier le rôle du Pays de Luxeuil dans l'action économique

▸ Action 14 : Mieux affirmer le rôle du Pays de Luxeuil comme facilitateur pour la mise en réseau des acteurs économiques

Le renforcement du rôle du Pays de Luxeuil comme facilitateur vise à simplifier l'accès aux acteurs économiques et à créer des synergies entre eux.

Cette action pourra par exemple viser à :

- **Créer ou animer des temps de rencontre réguliers** entre entreprises, partenaires institutionnels, chambres consulaires et acteurs de l'emploi ;
- **Orienter les porteurs de projets** vers les bons interlocuteurs (financements, immobilier, réglementation, formation...);
- **Favoriser des mises en relation ciblées**, en fonction des besoins exprimés par les entreprises.

▸ Action 15 : Mettre en place un guichet unique physique servant de relais aux dispositifs d'accompagnement du territoire

En miroir du guichet unique déjà existant, aujourd'hui principalement « serviciel », la création d'un **guichet unique physique** permettra d'**incarner** et de rendre plus visible l'offre d'accompagnement proposée aux entreprises. Ce lieu identifié facilitera les démarches des porteurs de projets et renforcera la lisibilité des services disponibles.

Ce guichet aura pour vocation de :

- **Incarner et matérialiser l'offre d'accompagnement**, en proposant un point d'entrée clair et accessible ;
- **Accueillir et orienter les porteurs de projets**, en les dirigeant vers les interlocuteurs et dispositifs adaptés ;
- **Structurer et valoriser les services existants**, afin de les rendre plus repérables et plus faciles d'accès.

A noter qu'en parallèle de sa vocation économique, le guichet unique pourra intégrer une **information dédiée aux dispositifs liés à la transition écologique** (aides à la rénovation énergétique, accompagnement à la décarbonation, financements verts). Il contribuera ainsi à orienter les entreprises vers des trajectoires plus durables.

▸ Action 16 : Renforcer la communication avec les entreprises sur les dispositifs et aides existantes sur le territoire

Le renforcement de la communication avec les entreprises vise à mieux faire connaître les dispositifs et aides disponibles sur le territoire. En informant de manière claire et proactive les acteurs économiques, cette action facilite l'accès aux ressources existantes, encourage le recours aux accompagnements proposés et contribue à soutenir le développement et la pérennité des activités locales.

Cette communication renforcée s'appuiera également sur des **partenaires relais**, comme les cabinets comptables par exemple, qui constituent des interlocuteurs privilégiés et réguliers des entreprises. Leur

mobilisation permettra de diffuser efficacement l'information, de toucher un plus grand nombre d'entreprises et d'inciter davantage de porteurs de projets à solliciter les dispositifs existants.

Axe stratégique 6 : Promouvoir et accompagner l'employabilité

▶ **Action 17 : Engager des actions d'information et de communication auprès d'un public notamment de femmes et de personnes éloignées de l'emploi**

La mise en place d'actions d'information et de communication ciblées vise à sensibiliser et mobiliser les publics moins représentés ou plus éloignés du marché du travail. Entre autres, il s'agit d'encourager **la féminisation de secteurs en tension**, comme l'industrie, le numérique ou certains métiers techniques, ainsi que de faciliter l'accès à l'emploi pour les personnes en insertion ou réorientation.

Cette action permettra de :

- **Valoriser les métiers porteurs**, notamment dans l'industrie, en mettant en avant des parcours inspirants et les opportunités locales ;
- **Informier sur les dispositifs de formation et d'accompagnement**, en lien avec les partenaires de l'emploi, de l'insertion et de la formation professionnelle ;
- **Organiser des actions ciblées** (rencontres, visites d'entreprises, ateliers découverte) pour lever les freins et rendre ces secteurs plus accessibles ;
- **Articuler ces initiatives avec le reste du calendrier des actions d'information** (exemple « Mes événements Emploi »).

▶ **Action 18 : Favoriser et accompagner l'accueil des nouveaux publics employés (recherche de logement, emploi du conjoint, etc.)**

L'accompagnement des nouveaux publics employés vise à faciliter leur installation sur le territoire, en particulier dans le contexte de la transformation de la **BA 116**, qui entraînera à terme l'affectation de personnels militaires et civils ainsi que de leurs familles.

Elle consistera à :

- **Soutenir les actions du Service Public de l'Emploi**, en facilitant la coordination locale et la mise en œuvre d'actions adaptées ;
- **S'inscrire dans la démarche portée par le Pôle Défense Mobilité BA 116**, sur plusieurs sujets clés tels que sur l'emploi du conjoint, la reconversion des militaires et l'accompagnement des familles ;
- **Anticiper dès maintenant les besoins à plus long terme**, liés aux nouvelles affectations : logement, insertion professionnelle, transitions de carrière.

▶ **Action 19 : Accompagner et faciliter les actions du Service Public de l'Emploi**

Cette action vise à soutenir le fonctionnement du Réseau pour l'Emploi et à renforcer la visibilité de ses actions sur le territoire. **Elle repose sur une implication active du Pays de Luxeuil dans les instances de travail existantes, notamment le Comité Local pour l'Emploi (CLPE).**

Elle consistera à :

- **Promouvoir l'offre de services existante**, afin de faciliter l'accès des entreprises et des demandeurs d'emploi aux dispositifs disponibles ;

- **Renforcer la communication autour des données transmises à l'EPCI**, pour améliorer le suivi territorial de l'emploi et des compétences ;
- **Poursuivre les actions déjà engagées**, notamment la mobilisation du réseau et l'appui logistique (mise à disposition de salles, soutien aux événements et rencontres).

Axe stratégique 7 : Promouvoir et valoriser les marqueurs de territoire

- **Action 20 : Poursuivre la démarche de marketing territorial pour valoriser les atouts du territoire auprès des filières structurantes, à savoir : agriculture / agro-alimentaire, tourisme, luxe, bois, fonderie**

Cette action vise à renforcer la visibilité et l'attractivité du Pays de Luxeuil auprès de ses filières clés, à savoir : **l'agriculture et l'agro-alimentaire, le tourisme, le luxe, le bois et la fonderie.**

En valorisant les atouts et savoir-faire du territoire, elle contribue à attirer entreprises, partenaires et investisseurs.

Elle pourra s'appuyer sur des **coopérations potentielles avec la Région, l'Agence Économique Régionale (AER) et l'Office du tourisme**, afin de :

- **Promouvoir les spécificités du territoire** auprès d'entreprises extérieures au territoire ;
- **Déployer des actions de communication adaptées** (supports, événements, partenariats) ;
- **Affirmer l'identité économique du Pays de Luxeuil et de renforcer son attractivité.**

- **Action 21 : Etudier la possibilité de travailler à une échelle supra-communautaire sur les sujets économiques (Territoires d'Industrie)**

L'étude de la possibilité de collaborer à une échelle supra-communautaire sur les questions économiques, dans le cadre de dispositifs tels que Territoires d'Industrie, vise à renforcer la capacité du territoire à attirer et à soutenir les activités économiques.

En identifiant les complémentarités et les synergies avec les territoires voisins, cette démarche permet de mutualiser les ressources, de coordonner les initiatives de développement et de valoriser plus efficacement les filières clés, tout en renforçant l'impact et la cohérence des actions économiques à une échelle plus large.

- **Action 22 : Structurer et mettre en place une démarche d'attractivité auprès des entreprises (visites, professionnalisation de la communication territoriale, participation à des salons, etc.)**

La structuration d'une démarche d'attractivité auprès des entreprises vise à promouvoir le territoire de manière proactive et professionnelle.

Par la mise en place de visites ciblées, le renforcement de la communication territoriale et la participation à des salons ou événements sectoriels, cette action cherche à valoriser les atouts du Pays de Luxeuil, à susciter l'intérêt des investisseurs et à favoriser l'implantation et le développement d'activités économiques stratégiques sur le territoire. Cette démarche pourrait s'inscrire dans une stratégie réfléchie à une échelle supra communautaire.

Axe stratégique 8 : Initier une démarche en vue de promouvoir la mobilité douce, au sein du territoire intercommunal et avec d'autres territoires

- ▶ **Action 23 : Initier une démarche en vue de promouvoir la mobilité douce, au sein du territoire intercommunal et avec d'autres territoires**

L'initiation d'une démarche en faveur de la mobilité douce vise à encourager des modes de déplacement plus durables et adaptés aux usages du quotidien. À l'échelle du territoire intercommunal, et en articulation avec les territoires voisins, cette action permettra d'améliorer les continuités de déplacements, de renforcer l'accessibilité et de contribuer à la qualité du cadre de vie.

Cette démarche pourra s'appuyer sur une réflexion partagée autour des itinéraires existants et à développer, des usages (déplacements domicile-travail, scolaires, touristiques) et des complémentarités avec les autres modes de transport. Elle contribuera à structurer progressivement une stratégie (voire des projets) cohérente, lisible et connectée, au service des habitants comme des visiteurs, tout en accompagnant la transition écologique du Pays de Luxeuil.

Thématique n°3 : Services publics

Axe stratégique 9 : Adapter de façon agile l'offre capacitaire et qualitative de services, notamment à destination de la petite enfance

- ▶ **Action 24 : Rédiger l'acte II de la stratégie petite enfance, conformément à la compétence « gouvernance des modes d'accueil »**

La rédaction de l'acte II de la stratégie petite enfance constitue une étape essentielle pour structurer l'action du Pays de Luxeuil dans le cadre du **Service Public de la Petite Enfance (SPPE)**⁵, entré en vigueur au 1er janvier 2025. Conformément à la **loi Plein Emploi du 18 décembre 2023**, les intercommunalités exerçant la compétence d'autorité organisatrice doivent désormais élaborer un **schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant**.

Ce document, cadré par le décret du 21 mars 2025, devra notamment :

- **Répertorier les équipements, services et modes d'accueil existants** pour les enfants de moins de trois ans ;
- **Préciser les besoins des familles**, les zones insuffisamment dotées et les difficultés d'accès à l'offre d'accueil ;
- **Définir des orientations pluriannuelles** portant sur :

⁵ <https://www.banquedesterritoires.fr/schema-pluriannuel-de-maintien-et-de-developpement-de-loffre-daccueil-du-jeune-enfant-le-decret-est>

- Le maintien, le développement ou le redéploiement de l'offre ;
- Les besoins en emplois et compétences ;
- L'accompagnement des établissements et des assistantes maternelles ;
- Les actions et partenariats pour soutenir les familles ;
- Les projets d'investissement (création, rénovation) ;
- Le plan financier, le calendrier et les modalités d'évaluation.

L'acte II constituera ainsi la **feuille de route** pour répondre à ces obligations réglementaires. Il devra être élaboré dans le cadre d'une **concertation élargie** et permettra d'anticiper les besoins, d'orienter les investissements, de renforcer les partenariats et de garantir une offre d'accueil cohérente, lisible et durable pour les familles du Pays de Luxeuil.

▶ **Action 25 : Accompagner les évolutions des besoins, dans une logique agile, par le soutien au développement de modes de garde diversifiés**

Cette action vise à garantir une offre d'accueil souple, accessible et adaptée aux besoins des familles. Dans une logique d'agilité, il s'agit à la fois de **maintenir l'offre existante** et de **développer des alternatives complémentaires**, en cohérence avec les évolutions démographiques et les attentes locales.

Elle consistera à :

- **Assurer le maintien du nombre d'assistantes maternelles**, notamment en :
 - facilitant le remplacement des départs par la formation et l'accompagnement des nouvelles candidates ;
 - poursuivant les actions de sensibilisation et d'information sur les métiers, portées par le Relais Petite Enfance ;
 - **Favoriser des modes d'accueil diversifiés**, en étudiant l'opportunité et l'intérêt de solutions complémentaires telles que :
 - les crèches familiales ;
 - les gardes à domicile (aujourd'hui très peu mobilisées) ;
 - ou d'autres modalités souples répondant à des besoins spécifiques (horaires atypiques, accueil occasionnel...) ;
 - **Informar les familles** sur l'ensemble des alternatives existantes, afin de rendre l'offre plus lisible et adaptée à leurs situations ;
 - **Accompagner les professionnels**, y compris dans le cadre de **reconversions**, en partageant des informations sur ces métiers et en facilitant les démarches d'installation ou de changement d'activité.
- ▶ **Action 26 : Poursuivre et renforcer les actions d'information et les dispositifs de soutien pour le développement et l'accompagnement de Maisons d'Assistantes Maternelles (MAM), en lien avec le Relais Petite Enfance**

L'action vise à consolider l'appui apporté aux porteurs de projets de **Maisons d'Assistantes Maternelles (MAM)**, en complémentarité avec l'accompagnement déjà assuré par le Relais Petite Enfance. Elle consistera notamment à :

- **Amplifier les actions d'information et de sensibilisation** (réunions, ateliers, ressources pratiques), afin de mieux faire connaître ce mode d'accueil et ses conditions de mise en œuvre ;
- **Poursuivre l'accompagnement technique** assuré par le Relais Petite Enfance ;

- **Introduire un soutien financier**, destiné à faciliter la création ou l'adaptation des MAM.

Axe stratégique 10 : S'emparer plus fortement des enjeux de dynamisation de la vie sportive et culturelle locale

- ▶ **Action 27 : Définir d'intérêt communautaire les équipements suivants : Pôle sportif Beauregard, Terrain synthétique de football**

La reconnaissance des équipements tels que le Pôle sportif Beauregard et le terrain synthétique de football d'intérêt communautaire permettra de renforcer leur rôle dans la dynamisation de la vie sportive et culturelle du territoire.

Cette démarche favorise une gestion mutualisée et un développement coordonné, facilite les projets d'investissement et d'entretien, et assure que ces infrastructures contribuent pleinement à l'attractivité et à la qualité de vie au sein des communes.

D'autres équipements, comme par exemple le gymnase de Raddon-et-Chapendu ou la salle multiactivités de Saint-Sauveur, peuvent également contribuer à la mise en œuvre des politiques intercommunales. Il conviendra de s'interroger sur le niveau d'intégration d'équipements communaux concourant au rayonnement et au projet intercommunal.

- ▶ **Action 28 : Construire une salle événementielle à grande capacité (>850 places)**

La construction d'une salle événementielle à grande capacité permettra de compléter le capital touristique fort et reconnu du territoire en offrant un équipement majeur pour la vie culturelle et sportive.

Ce lieu pourra accueillir spectacles, salons, congrès, manifestations sportives et événements communautaires, renforçant l'attractivité touristique tout en soutenant les acteurs locaux et en contribuant au dynamisme et à la cohésion des communes.

Les conditions de faisabilité, de financement et de mise en œuvre de ce projet seront à préciser une fois l'opportunité de création de cette salle validée.

- ▶ **Action 29 : Mobiliser le Département ou d'autres partenaires potentiels, au nom de la Communauté de communes, pour soutenir la vie culturelle des communes autour de la ville-centre**

Cette action vise à renforcer la vie culturelle des communes en mobilisant le Département et d'autres partenaires (Culture 70, structures musicales, acteurs culturels locaux...). L'objectif est de soutenir et valoriser les équipements et initiatives situés autour de la ville-centre — **Musique actuelle, Culture départementale 70, École de musique, Médiathèque**, etc.

Elle permettra de :

- Favoriser l'apprentissage de la musique sur l'ensemble du territoire intercommunal par l'adhésion de la Communauté de communes à l'École départementale de musique ;

- **Renforcer les coopérations avec le Département** et les opérateurs culturels pour développer des actions partagées ;
- **Soutenir les structures culturelles locales**, afin d'élargir leur rayonnement et d'améliorer l'accès à la culture ;
- **Dynamiser l'offre culturelle des communes**, en s'appuyant sur le potentiel touristique et culturel du territoire.

Axe stratégique 11 : Renforcer l'accès aux soins sur le territoire intercommunal

- **Action 30 : Structurer une gouvernance collective pour organiser de façon cohérente l'implantation des professionnels de santé (et, ce faisant, sortir des logiques de concurrence)**

Une gouvernance collective en matière de santé est déjà en place, à l'initiative du **Pays des Vosges Saônoises (PVS)**, qui apparaît comme un échelon pertinent pour coordonner aujourd'hui les réflexions et actions liées à l'installation des professionnels de santé. Cette gouvernance réunit actuellement un élu référent par communauté de communes et favorise une vision commune des besoins et des leviers d'action.

Cette action consistera donc par exemple à :

- **Capitaliser sur les initiatives déjà conduites**, comme l'accueil des internes — initié au travers du Pays des Vosges Saônoises et désormais repris par la Communauté professionnelle territoriale de santé (CPTS) avec un financement départemental ;
 - **Désigner un référent santé au sein de la communauté de communes**, capable de présenter (et représenter) le territoire, d'orienter les porteurs de projet et de relayer les actions existantes, sans créer de doublon avec les actions déjà en place côté PVS ;
 - **Explorer des actions complémentaires**, inspirées d'autres territoires lorsque pertinent (par exemple les bourses pour les étudiants en santé qui viendraient par la suite s'installer sur le territoire, aide à l'hébergement des étudiants, etc.), en veillant à rester en articulation étroite avec les dispositifs déjà en place.
- **Action 31 : Prendre la compétence du fonctionnement des maisons de santé publiques**

Cette action vise à renforcer l'accès aux soins à l'échelle intercommunale et à coordonner les professionnels de santé, tout en consolidant la place de la maison de santé comme équipement central dans le maillage sanitaire du territoire intercommunal.

Par exemple, la prise en main du fonctionnement de la maison de santé de Luxeuil, avec le salariat de professionnels de santé, permettra de garantir une organisation efficace et durable de ce service essentiel.

De même, un travail à destination des maisons de santé de Raddon-et-Chapendu et de Saint-Sauveur complètera la démarche.

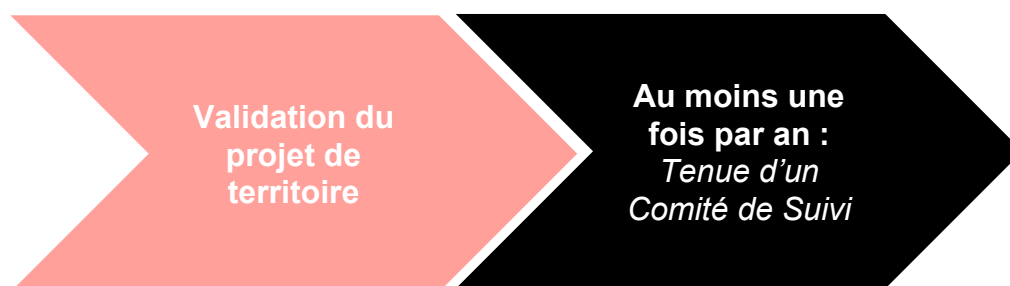
► **Action 32 : Faciliter et organiser avec des opérateurs le développement d'une offre de santé sur l'ensemble du territoire**

Cette action vise à structurer, avec les opérateurs et partenaires spécialisés, une offre de soins cohérente et équilibrée sur l'ensemble du Pays de Luxeuil. En facilitant les initiatives locales et en coordonnant les potentiels projets, la Communauté de Communes contribuera à améliorer l'accès aux soins et à anticiper les besoins à venir, en lien avec la gouvernance esquissée au niveau de l'action 30.

Principes de gouvernance et de mise en œuvre

Pour mettre en œuvre le projet de territoire, 2 niveaux de pilotage sont créés :

- **Au moins un comité de suivi par an qui réunira les mêmes membres que l'organisation mise en place au début de la rédaction du Projet de Territoire. Ce comité aura pour missions de :**
 - Vérifier l'état d'avancement du projet de territoire ;
 - Apporter des modifications le cas échéant.
- **Par ailleurs, il est également pertinent qu'un Comité technique (ou COTECH), adossé au Bureau Communautaire, puisse être mobilisé au besoin, pour :**
 - Revoir les actions et les moyens qui y seront dédiés ;
 - Lancer des tâches permettant l'exécution des actions ;
 - Vérifier l'état d'avancement de chaque action.



Les commissions propres à la Communauté de Communes pourraient par ailleurs être mobilisées pour chaque thématique, de manière à éclairer les discussions dans le cadre du Comité technique. Le découpage thématique pourrait se faire de la façon suivante :

1. Urbanisme et aménagement durable
2. Economie, emploi et infrastructure
3. Services publics

Fiches actions

Tableau de synthèse

Orientations	Axes stratégiques
Orientation 1 : Urbanisme et aménagement durable	<i>Favoriser un développement territorial équilibré et cohérent</i>
	<i>Accompagner l'augmentation de l'offre de logements sur le territoire</i>
	<i>Améliorer la connaissance du patrimoine et prioriser certaines opérations structurantes</i>
Orientation 2 : Economie, emploi et infrastructure	<i>Déployer une politique foncière et immobilière en faveur de l'implantation et de la croissance d'entreprises</i>
	<i>Mieux identifier le rôle du Pays de Luxeuil dans l'action économique</i>
	<i>Promouvoir et accompagner l'employabilité</i>
	<i>Promouvoir et valoriser les marqueurs de territoire</i>
	<i>Initier une démarche en vue de promouvoir la mobilité douce, au sein du territoire intercommunal et avec d'autres territoires</i>
Orientation 3 : Services publics	<i>Adapter de façon agile l'offre capacitaire et qualitative de services, notamment à destination de la petite enfance</i>
	<i>S'emparer plus fortement des enjeux de dynamisation de la vie sportive et culturelle locale</i>
	<i>Renforcer l'accès aux soins sur le territoire intercommunal</i>

Déclinaison en fiches-actions

Fiche-action 1	
Orientation stratégique	<i>Urbanisme et aménagement durable</i>
Axe	<i>Favoriser un développement territorial équilibré et cohérent</i>
Action	<i>Prendre la compétence liée au plan local d'urbanisme (la délivrance d'autorisation d'urbanisme reste à la main des maires)</i>
Description générale	<p>La prise de compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) permettra d'organiser une vision d'ensemble cohérente du développement du territoire, tout en laissant aux maires la responsabilité de délivrer les autorisations d'urbanisme. Cette évolution renforcera la capacité de la communauté de communes à coordonner la planification, harmoniser les règles et accompagner les communes dans la mise en œuvre de leurs projets.</p> <p>Concrètement, le déploiement du PLUi pourra s'appuyer sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une stratégie d'aménagement commune, définissant des orientations partagées en matière de foncier, de logements, de mobilités, d'équipements ou de préservation des espaces naturels ; - L'élaboration ou la révision coordonnée des documents d'urbanisme, garantissant la compatibilité avec les documents supra-territoriaux et des économies d'échelle ; - Une meilleure anticipation des besoins, grâce à une vision à l'échelle intercommunale permettant d'ajuster l'alimentation en eau potable, l'offre en foncier économique ou en équipements. <p>L'intégration d'objectifs environnementaux dans le PLUi permettra de mieux maîtriser la consommation foncière, de limiter l'artificialisation des sols et de renforcer la préservation des continuités écologiques. Elle favorisera également des formes urbaines plus sobres en énergie et mieux adaptées aux mobilités douces.</p>
Partenaires de l'action	<p style="text-align: center;"><i>Etat</i> <i>Région (SRADDET)</i> <i>Pays des Vosges Saônoises (SCOT)</i> <i>Communes</i> <i>EPF</i></p>
Modalités de financement potentiels	Communes, État, Région, Pays des Vosges Saônoises
Indicateurs de résultat	Plan local d'urbanisme adopté, nombre de documents harmonisés, délais de traitement des PLU

Fiche-action 2	
Orientation stratégique	Urbanisme et aménagement durable
Axe	Favoriser un développement territorial équilibré et cohérent
Action	<i>Articuler avec l'Etat et avec l'Etablissement Public Foncier (EPF) des moyens d'action concertés pour la prise en main du foncier/immobilier dégradé</i>
Description générale	<p>La mobilisation conjointe de l'État, de l'EPF et de potentiels autres partenaires locaux permettra d'engager une approche coordonnée pour traiter le foncier et l'immobilier dégradé. Il s'agit de disposer d'outils communs, d'un pilotage partagé et de méthodes d'intervention harmonisées.</p> <p>Cette coopération vise à soutenir des projets de requalification cohérents avec les documents de planification existants (ou à venir) et à accompagner les communes dans la reprise en main de ces espaces stratégiques pour un développement harmonieux.</p> <p>Concrètement, cette articulation pourrait s'appuyer sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un comité de pilotage commun, pour fixer les priorités, coordonner les décisions et suivre l'avancement des dossiers ; - Des groupes de travail techniques associant l'EPF, l'État et les services locaux pour analyser les sites problématiques et proposer une feuille de route partagée ; - Un appui méthodologique dédié, pour accompagner les communes dans la préparation et l'obtention des autorisations.
Partenaires de l'action	<p style="text-align: center;"><i>Etat</i> <i>Région (SRADDET)</i> <i>Pays des Vosges Saônoises (SCOT)</i> <i>Communes</i> <i>EPF</i></p>
Modalités de financement potentiels	État, Région, Communes, EPF, Fonds européens (FEDER)
Indicateurs de résultat	<i>Nombre de parcelles ou bâtiments identifiés, nombre d'acquisitions réalisées, taux de foncier réhabilité, % de projets structurants lancés</i>

Fiche-action 3	
Orientation stratégique	Urbanisme et aménagement durable
Axe	Favoriser un développement territorial équilibré et cohérent
Action	<i>Renforcer la solidarité et le soutien financier en direction des communes, notamment via le Fonds intercommunal de cohésion et d'attractivité du territoire (FICAT)</i>
Description générale	<p>Le renforcement de la solidarité financière entre la communauté de communes et ses communes membres constitue un levier essentiel pour soutenir les projets locaux.</p> <p>Le Fonds intercommunal de cohésion et d'attractivité du territoire (FICAT) est, à ce titre, un outil central : il permet d'apporter un soutien financier aux communes pour des opérations contribuant à l'amélioration du cadre de vie, à la revitalisation du parc bâti ou au développement de leur attractivité.</p> <p>Le recours renforcé au FICAT permettra notamment de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accompagner les projets communaux de rénovation, de requalification ou d'aménagement, en apportant un appui financier clair et structuré ; • Soutenir les communes disposant de moyens limités, afin d'assurer une dynamique territoriale plus homogène et équitable ; • Faciliter le montage de projets locaux, en rendant possible l'effet levier avec d'autres aides locales ou nationales.
Partenaires de l'action	<p><i>Etat</i></p> <p><i>EPF</i></p> <p><i>Communes</i></p> <p><i>Bailleurs sociaux</i></p> <p><i>Département</i></p>
Modalités de financement potentiels	Communes, FICAT, Département, Région
Indicateurs de résultat	Montant total attribué, nombre de communes bénéficiaires, nombre de projets financés, % de projets réalisés

Fiche-action 4	
Orientation stratégique	<i>Urbanisme et aménagement durable</i>
Axe	<i>Accompagner l'augmentation de l'offre de logements sur le territoire</i>
Action	<i>Prendre la compétence liée au plan local de l'habitat</i>
Description générale	<p>En prolongement de l'action 2, qui vise à doter le territoire d'un PLUi pour structurer la planification urbaine, la prise de compétence plan local de l'habitat permettra d'intégrer un volet Habitat à cette démarche, donnant naissance à un PLUi-H. Ce complément apportera une capacité d'action supplémentaire, centrée sur les besoins en logements et l'évolution du parc résidentiel.</p> <p>Le volet Habitat permettra notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - D'affiner l'analyse des besoins, en croisant les dynamiques démographiques, les profils des ménages, etc. ; - De définir des objectifs de production de logements, adaptés aux réalités locales et différenciés selon les communes ; - D'orienter la diversification de l'offre, en identifiant les types de logements à renforcer (accession abordable, petits logements, habitat senior, logements sociaux ou intermédiaires, etc.) - De coordonner l'intervention des bailleurs sociaux et des opérateurs privés, en donnant de la visibilité sur les priorités intercommunales ; - D'agir sur le parc existant, en ciblant la vacance, la rénovation ou la résorption de l'habitat dégradé ; - De mobiliser plus facilement les financements dédiés au logement, souvent conditionnés à l'existence d'une stratégie habitat structurée. <p>L'articulation PLUi / PLH permettra ainsi de relier directement les capacités d'aménagement du territoire (action 2) avec les objectifs en matière de logement (action 4), pour construire une trajectoire résidentielle cohérente, maîtrisée et adaptée aux besoins du Pays de Luxeuil.</p> <p>L'intégration du volet Habitat permettra également de promouvoir une production de logements plus sobre en foncier et plus performante sur le plan énergétique. Elle favorisera également la mixité sociale et générationnelle, contribuant à un développement territorial équilibré et inclusif.</p>
Partenaires de l'action	<i>Etat, ANAH, EPF, Communes, Bailleurs sociaux, Département</i>
Modalités de financement potentiels	Communes, État, Région, Département, Bailleurs sociaux

Indicateurs de résultat	Plan local de l'habitat adopté, nombre de logements programmés, % de besoins couverts, taux de suivi des actions
--------------------------------	--

Fiche-action 5	
Orientation stratégique	Urbanisme et aménagement durable
Axe	Accompagner l'augmentation de l'offre de logements sur le territoire
Action	Définir un périmètre pertinent pour une OPAH au sein de la communauté de communes
Description générale	<p>La définition d'un périmètre pertinent pour une nouvelle OPAH permettra d'étendre la dynamique déjà engagée sur Luxeuil-les-Bains, où une OPAH a démontré son intérêt et son efficacité. En s'appuyant sur les enseignements tirés de cette expérience, la communauté de communes pourra cibler les secteurs où l'action sur le parc existant aura le plus d'impact.</p> <p>Cette démarche vise à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Identifier les zones présentant les enjeux les plus forts en matière de vacance, de dégradation ou de performance énergétique ; - Capitaliser sur les résultats obtenus à Luxeuil-les-Bains, en reproduisant les modalités d'accompagnement qui ont fait leurs preuves ; - Renforcer l'attractivité des centralités et des quartiers anciens, en encourageant la réhabilitation du bâti existant ; - Contribuer à la production de logements rénovés, venant compléter l'offre neuve et soutenir la stratégie habitat portée à l'échelle intercommunale ; - Massifier la rénovation énergétique et lutter contre la précarité énergétique.
Partenaires de l'action	<p><i>Etat, ANAH EPF Communes Bailleurs sociaux Département</i></p>
Modalités de financement potentiels	État, ANAH, Département, Communes, EPF
Indicateurs de résultat	Périmètre défini, nombre de secteurs concernés, nombre de logements rénovés, taux de mobilisation des aides

Fiche-action 6	
Orientation stratégique	<i>Urbanisme et aménagement durable</i>
Axe	<i>Accompagner l'augmentation de l'offre de logements sur le territoire</i>
Action	<i>Engager un dialogue et un accompagnement dans la durée avec les propriétaires pour comprendre leurs intentions et les potentielles marges de manœuvre possibles</i>
Description générale	<p>L'engagement d'un dialogue structuré avec les propriétaires est essentiel pour comprendre leurs intentions et repérer les opportunités d'intervention sur le parc existant. Depuis l'adhésion de la communauté de communes à l'EPF en mai 2025, cet opérateur peut être associé dès les premiers échanges afin d'apporter un appui technique et stratégique dans l'analyse des situations et la préparation des négociations.</p> <p>Cette action visera à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rencontrer les propriétaires de biens vacants ou dégradés, en présence ou avec l'appui de l'EPF, pour identifier les leviers possibles ; - Évaluer les intentions et les marges de manœuvre : projet de vente, rénovation, contraintes techniques ou financières ; - Repérer des zones prioritaires d'intervention, où l'appui de l'EPF ou d'autres opérateurs est pertinent ; - Assurer un suivi dans le temps, pour faire évoluer les situations et saisir les opportunités lorsqu'elles se présentent. <p>A noter que le dialogue avec les propriétaires pourra intégrer une sensibilisation aux enjeux énergétiques et environnementaux, notamment en matière de rénovation thermique et d'adaptation au changement climatique. Il contribuera à inscrire progressivement le parc existant dans une trajectoire de transition écologique.</p>
Partenaires de l'action	<p><i>Etat</i> <i>EPF</i> <i>Communes</i> <i>Bailleurs sociaux</i> <i>Département</i></p>
Modalités de financement potentiels	Communes, EPF, Bailleurs sociaux, État, Département

Indicateurs de résultat	Nombre de propriétaires rencontrés, % de propriétaires engagés, nombre de projets soutenus, nombre de parcelles mobilisées
--------------------------------	--

Fiche-action 7	
Orientation stratégique	Urbanisme et aménagement durable
Axe	Améliorer la connaissance du patrimoine et prioriser certaines opérations structurantes
Action	<i>Procéder à un recensement exhaustif de l'ensemble du parc (public, privé, friches...)</i>
Description générale	<p>La réalisation d'un recensement complet du parc immobilier – qu'il soit public, privé, vacant, occupé ou constitué de friches – permettra de disposer d'un état des lieux précis et partagé du patrimoine bâti du territoire. Cette connaissance fine constituera un outil stratégique essentiel pour orienter les politiques d'aménagement et d'habitat.</p> <p>Ce recensement permettra notamment de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Identifier les biens vacants, dégradés ou sous-utilisés, afin de définir des priorités d'intervention et de cibler les secteurs à enjeux ; - Qualifier l'état du parc public et privé, en intégrant des éléments sur l'usage, l'état de conservation, le potentiel de requalification ou de changement de destination ; - Repérer les friches et espaces délaissés, en analysant leur potentiel de reconversion ; - Structurer une base de données partagée, alimentée et mise à jour régulièrement ; - Soutenir la prise de décision, en offrant aux élus et aux partenaires une vision claire des opportunités foncières et immobilières. <p>Cet inventaire constituera ainsi un socle de connaissances indispensable pour planifier les interventions, optimiser l'action publique et valoriser durablement les ressources foncières et immobilières du Pays de Luxeuil.</p>
Partenaires de l'action	<i>Etat Région Communes EPF</i>
Modalités de financement potentiels	Communes, Région, État, EPF
Indicateurs de résultat	Nombre de biens recensés, % de données complètes, base de données actualisée, nombre de friches identifiées

Fiche-action 8	
Orientation stratégique	Urbanisme et aménagement durable
Axe	Améliorer la connaissance du patrimoine et prioriser certaines opérations structurantes
Action	<i>Identifier / prioriser un portefeuille d'opérations à accompagner en vue de leur concrétisation par des porteurs publics et privés</i>
Description générale	<p>Identifier et prioriser un portefeuille d'opérations permettra de disposer d'une vision claire des projets à fort impact pour le territoire, même si tous ne seront pas portés directement par la collectivité. Cette visibilité est indispensable pour anticiper les besoins, coordonner les acteurs et favoriser l'émergence de projets cohérents.</p> <p>Cette démarche consistera à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Recenser les projets potentiels (logements, friches, équipements, opérations privées...); - Évaluer leur pertinence et leur faisabilité, selon des critères partagés ; - Classer les opérations à accompagner / suivre par niveau de priorité ; - Accompagner les porteurs publics et privés, dans une logique de facilitation (mise en relation, appui aux démarches, etc.). <p>Ce portefeuille priorisé permettra de mieux orienter l'action de la communauté de communes et de soutenir la concrétisation de projets structurants pour le Pays de Luxeuil.</p>
Partenaires de l'action	<p><i>Etat</i> <i>Région</i> <i>Communes</i> <i>EPF</i> Bailleurs sociaux et privés</p>
Modalités de financement potentiels	Communes, État, Région, EPF, Bailleurs sociaux et privés
Indicateurs de résultat	Nombre de projets identifiés, nombre de projets priorisés, % de projets engagés, délais de mise en œuvre

Fiche-action 9	
Orientation stratégique	<i>Urbanisme et aménagement durable</i>
Axe	<i>Améliorer la connaissance du patrimoine et prioriser certaines opérations structurantes</i>
Action	<i>Favoriser un programme de rénovation énergétique des bâtiments privés et du patrimoine intercommunal</i>
Description générale	<p>Le développement d'un programme de rénovation énergétique pour les bâtiments privés et le patrimoine intercommunal vise à améliorer la performance énergétique du territoire tout en réduisant son impact environnemental.</p> <p>Cette démarche encourage la modernisation des bâtiments existants, contribue à la maîtrise des dépenses énergétiques et favorise un cadre de vie plus confortable et durable pour l'ensemble des habitants.</p>
Partenaires de l'action	<p><i>Etat</i></p> <p><i>Région</i></p> <p><i>Communes</i></p> <p><i>EPF</i></p>
Modalités de financement potentiels	État, Région, Communes, EPF, ADEME, Fonds européens
Indicateurs de résultat	Nombre de bâtiments rénovés, % de gain énergétique, économies estimées, nombre de bénéficiaires

Fiche-action 10	
Orientation stratégique	<i>Economie, emploi et infrastructure</i>
Axe	<i>Déployer une politique foncière et immobilière en faveur de l'implantation et de la croissance d'entreprises</i>
Action	<i>Valoriser, densifier et aménager le foncier de zones d'aménagement concerté (ZAC) en exploitation actuellement</i>
Description générale	<p>La valorisation et la densification du foncier au sein des ZAC existantes constituent un levier essentiel pour renforcer l'attractivité économique du territoire. En optimisant l'usage des terrains déjà aménagés, la communauté de communes peut favoriser l'implantation de nouvelles entreprises, accompagner l'extension des activités présentes et limiter la consommation de nouveaux espaces naturels ou agricoles.</p> <p>Cette action pourra consister à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Identifier les réserves foncières encore disponibles dans les ZAC en exploitation et leur potentiel d'occupation ; - Réorganiser ou densifier certains îlots, afin de mieux répondre aux besoins des entreprises en recherche de surfaces ; - Améliorer la qualité des aménagements (voiries, réseaux, signalétique, espaces verts, entrées de zones) pour renforcer l'image des zones d'activités ; - Accompagner les entreprises installées dans leurs projets d'agrandissement ou de modernisation ; - Promouvoir activement les disponibilités auprès de porteurs de projets publics ou privés. <p>A noter par ailleurs que cette densification de ZAC existantes participe directement à la sobriété foncière. L'amélioration qualitative des aménagements pourra également intégrer des principes d'éco-aménagement (gestion des eaux pluviales, désimperméabilisation, mobilités douces, végétalisation).</p>
Partenaires de l'action	<p style="text-align: center;"><i>Etat</i> <i>Région</i> <i>Département</i> <i>Chambres consulaires</i> <i>Communes</i></p>
Modalités de financement potentiels	Communes, État, Région, Département, Chambres consulaires

Indicateurs de résultat	Surface de foncier aménagée, nombre d'entreprises implantées, taux d'occupation des ZAC, nombre d'emplois créés
--------------------------------	---

Fiche-action 11	
Orientation stratégique	<i>Economie, emploi et infrastructure</i>
Axe	<i>Déployer une politique foncière et immobilière en faveur de l'implantation et de la croissance d'entreprises</i>
Action	<i>Développer une offre complémentaire d'accueil d'entreprises : création d'un hôtel d'entreprises, nouvelle(s) ZAC</i>
Description générale	<p>Le développement d'une offre complémentaire d'accueil d'entreprises permettra de répondre aux besoins variés des porteurs de projets. La création d'un second hôtel d'entreprises et de nouvelles ZAC offrira des solutions adaptées pour l'implantation et la croissance d'activités économiques.</p> <p>Cette démarche consistera, dans des temporalités à définir, à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Créer un second hôtel d'entreprises, proposant des locaux modulables et des services mutualisés pour les jeunes entreprises ; - Identifier les besoins en nouvelles zones d'activités, en complément des ZAC existantes ; - Proposer une offre foncière et immobilière diversifiée, capable d'accueillir différentes typologies d'entreprises. <p>Dans un souci d'exemplarité environnementale, la conception de ce nouvel hôtel d'entreprises et des futures zones pourra intégrer des standards élevés en matière de performance énergétique et de mutualisation des infrastructures. Une attention particulière pourra être portée à l'optimisation du foncier et à la limitation de l'artificialisation des sols.</p>
Partenaires de l'action	<p style="text-align: center;"><i>Etat</i> <i>Région</i> <i>Département</i> <i>Chambres consulaires</i> <i>Communes</i></p>
Modalités de financement potentiels	Communes, État, Région, Département, Chambres consulaires, Investisseurs privés
Indicateurs de résultat	Nombre d'infrastructures créées, nombre d'entreprises accueillies, taux d'occupation, nombre d'emplois générés

Fiche-action 12	
Orientation stratégique	<i>Economie, emploi et infrastructure</i>
Axe	<i>Déployer une politique foncière et immobilière en faveur de l'implantation et de la croissance d'entreprises</i>
Action	<i>Décliner une doctrine et des critères de priorisation pour l'implantation immobilière d'entreprises sur le territoire</i>
Description générale	<p>La mise en place d'une doctrine et de critères de priorisation permettra d'orienter de manière cohérente les décisions d'implantation d'entreprises sur le territoire. Cette démarche vise à garantir que les projets soutenus répondent aux priorités et besoins locaux.</p> <p>Elle consistera à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Clarifier les types d'activités à privilégier, selon les zones, les capacités d'accueil et les orientations économiques du territoire ; - Établir des critères objectifs de sélection (impact économique, création d'emplois, efficacité énergétique, contribution à la transition écologique, sobriété énergétique et foncière, adéquation avec les infrastructures, potentiel d'innovation...) ; - Assurer une utilisation optimale du foncier, en orientant les projets vers les sites les plus adaptés. <p>Cette doctrine commune permettra de soutenir des implantations cohérentes et de maximiser l'impact du développement économique du Pays de Luxeuil.</p>
Partenaires de l'action	<p style="text-align: center;"><i>Etat</i> <i>Région</i> <i>Département</i> <i>Chambres consulaires</i> <i>Communes</i></p>
Modalités de financement potentiels	Communes, État, Région, Département, Chambres consulaires
Indicateurs de résultat	Doctrine adoptée, nombre de projets évalués selon critères, % de projets conformes à la doctrine

Fiche-action 13	
Orientation stratégique	<i>Economie, emploi et infrastructure</i>
Axe	<i>Déployer une politique foncière et immobilière en faveur de l'implantation et de la croissance d'entreprises</i>
Action	<i>Maintenir et renforcer les dispositifs d'aides à l'immobilier</i>
Description générale	<p>Cette action vise à consolider les dispositifs d'aides à l'immobilier déjà en place, tout en les adaptant pour mieux répondre aux besoins des entreprises.</p> <p>Elle permettra de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Assurer la continuité des dispositifs existants, qui accompagnent les investissements immobiliers des entreprises ; - Augmenter, lorsque pertinent, le taux de prise en charge : Les plafonds actuels seraient conservés, mais l'intensité des aides pourrait être renforcée pour soutenir plus efficacement les projets jugés prioritaires.
Partenaires de l'action	<p><i>Etat</i></p> <p><i>Région</i></p> <p><i>Département</i></p> <p><i>Chambres consulaires</i></p> <p><i>Communes</i></p>
Modalités de financement potentiels	État, Région, Département, Chambres consulaires, Communes
Indicateurs de résultat	Montant total des aides attribuées, nombre de bénéficiaires, taux de satisfaction, nombre de projets soutenus

Fiche-action 14	
Orientation stratégique	<i>Economie, emploi et infrastructure</i>
Axe	<i>Mieux identifier le rôle du Pays de Luxeuil dans l'action économique</i>
Action	<i>Mieux affirmer le rôle du Pays de Luxeuil comme facilitateur pour la mise en réseau des acteurs économiques</i>
Description générale	<p>Le renforcement du rôle du Pays de Luxeuil comme facilitateur vise à simplifier l'accès aux acteurs économiques et à créer des synergies entre eux.</p> <p>Cette action pourra par exemple viser à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Créer ou animer des temps de rencontre réguliers entre entreprises, partenaires institutionnels, chambres consulaires et acteurs de l'emploi ; - Orienter les porteurs de projets vers les bons interlocuteurs (financements, immobilier, réglementation, formation...) ; - Favoriser des mises en relation ciblées, en fonction des besoins exprimés par les entreprises.
Partenaires de l'action	<i>Chambres consulaires Communes</i>
Modalités de financement potentiels	Chambres consulaires, Communes, Région
Indicateurs de résultat	Nombre de partenariats créés, nombre d'entreprises accompagnées, taux de participation aux rencontres

Fiche-action 15	
Orientation stratégique	<i>Economie, emploi et infrastructure</i>
Axe	<i>Mieux identifier le rôle du Pays de Luxeuil dans l'action économique</i>
Action	<i>Mettre en place un guichet unique physique servant de relais aux dispositifs d'accompagnement du territoire</i>
Description générale	<p>En miroir du guichet unique déjà existant, aujourd'hui principalement « serviciel », la création d'un guichet unique physique permettra d'incarner et de rendre plus visible l'offre d'accompagnement proposée aux entreprises. Ce lieu identifié facilitera les démarches des porteurs de projets et renforcera la lisibilité des services disponibles.</p> <p>Ce guichet aura pour vocation de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Incarner et matérialiser l'offre d'accompagnement, en proposant un point d'entrée clair et accessible ; - Accueillir et orienter les porteurs de projets, en les dirigeant vers les interlocuteurs et dispositifs adaptés ; - Structurer et valoriser les services existants, afin de les rendre plus repérables et plus faciles d'accès. <p>A noter qu'en parallèle de sa vocation économique, le guichet unique pourra intégrer une information dédiée aux dispositifs liés à la transition écologique (aides à la rénovation énergétique, accompagnement à la décarbonation, financements verts). Il contribuera ainsi à orienter les entreprises vers des trajectoires plus durables.</p>
Partenaires de l'action	<i>Chambres consulaires Communes</i>
Modalités de financement potentiels	Communes, Chambres consulaires, Région, Département
Indicateurs de résultat	Guichet ouvert, nombre d'entreprises accueillies, taux de satisfaction, nombre de dispositifs relayés

Fiche-action 16	
Orientation stratégique	<i>Economie, emploi et infrastructure</i>
Axe	<i>Mieux identifier le rôle du Pays de Luxeuil dans l'action économique</i>
Action	<i>Renforcer la communication avec les entreprises sur les dispositifs et aides existantes sur le territoire</i>
Description générale	<p>Le renforcement de la communication avec les entreprises vise à mieux faire connaître les dispositifs et aides disponibles sur le territoire. En informant de manière claire et proactive les acteurs économiques, cette action facilite l'accès aux ressources existantes, encourage le recours aux accompagnements proposés et contribue à soutenir le développement et la pérennité des activités locales.</p> <p>Cette communication renforcée s'appuiera également sur des partenaires relais, comme les cabinets comptables par exemple, qui constituent des interlocuteurs privilégiés et réguliers des entreprises. Leur mobilisation permettra de diffuser efficacement l'information, de toucher un plus grand nombre d'entreprises et d'inciter davantage de porteurs de projets à solliciter les dispositifs existants.</p>
Partenaires de l'action	<i>Chambres consulaires Communes Partenaires relais</i>
Modalités de financement potentiels	Communes, Chambres consulaires, Région
Indicateurs de résultat	Nombre de supports diffusés, taux de connaissance des dispositifs, nombre de demandes reçues suite à communication

Fiche-action 17	
Orientation stratégique	<i>Economie, emploi et infrastructure</i>
Axe	<i>Promouvoir et accompagner l'employabilité</i>
Action	<i>Engager des actions d'information et de communication auprès d'un public, notamment, de femmes et de personnes éloignées de l'emploi</i>
Description générale	<p>La mise en place d'actions d'information et de communication ciblées vise à sensibiliser et mobiliser les publics moins représentés ou plus éloignés du marché du travail. Entre autres, il s'agit d'encourager la féminisation de secteurs en tension, comme l'industrie, le numérique ou certains métiers techniques, ainsi que de faciliter l'accès à l'emploi pour les personnes en insertion ou réorientation.</p> <p>Cette action permettra de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Valoriser les métiers porteurs, notamment dans l'industrie, en mettant en avant des parcours inspirants et les opportunités locales ; - Informier sur les dispositifs de formation et d'accompagnement, en lien avec les partenaires de l'emploi, de l'insertion et de la formation professionnelle ; - Organiser des actions ciblées (rencontres, visites d'entreprises, ateliers découverte) pour lever les freins et rendre ces secteurs plus accessibles ; - Articuler ces initiatives avec le reste du calendrier des actions d'information (exemple « Mes événements Emploi »).
Partenaires de l'action	<i>France Travail, Mission locale, Cap Emploi, Département (insertion), DDETS CCI, CMA, APEC, organismes de formation, OPCO Pôle Défense Mobilité - BA116</i>
Modalités de financement potentiels	Région, Acteurs SPE, OPCO, Communes
Indicateurs de résultat	Nombre de sessions organisées, nombre de participants, profil des publics atteints, taux de participation féminine et éloignée de l'emploi

Fiche-action 18	
Orientation stratégique	<i>Economie, emploi et infrastructure</i>
Axe	<i>Promouvoir et accompagner l'employabilité</i>
Action	<i>Favoriser et accompagner l'accueil des nouveaux publics employés (recherche de logement, emploi du conjoint, etc.)</i>
Description générale	<p>L'accompagnement des nouveaux publics employés vise à faciliter leur installation sur le territoire, en particulier dans le contexte de la transformation de la BA 116, qui entraînera à terme la relocalisation de personnels militaires et civils ainsi que de leurs familles.</p> <p>Elle consistera à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Soutenir les actions du Service Public de l'Emploi, en facilitant la coordination locale et la mise en œuvre d'actions adaptées ; - S'inscrire dans la démarche portée par le Pôle Défense Mobilité BA 116, sur plusieurs sujets clés tels que sur l'emploi du conjoint, la reconversion des militaires et l'accompagnement des familles ; - Anticiper dès maintenant les besoins à plus long terme, liés aux relocalisations : logement, insertion professionnelle, transitions de carrière.
Partenaires de l'action	<i>France Travail, Mission locale, Cap Emploi, Département (insertion), DDETS CCI, CMA, APEC, organismes de formation, OPCO Pôle Défense Mobilité - BA116</i>
Modalités de financement potentiels	Communes, Région, Acteurs SPE, OPCO
Indicateurs de résultat	Nombre de nouveaux employés accompagnés, nombre de logements ou services mobilisés, taux d'intégration professionnelle

Fiche-action 19	
Orientation stratégique	<i>Economie, emploi et infrastructure</i>
Axe	<i>Promouvoir et accompagner l'employabilité</i>
Action	<i>Accompagner et faciliter les actions du Service Public de l'Emploi</i>
Description générale	<p>Cette action vise à soutenir le fonctionnement du Réseau pour l'Emploi et à renforcer la visibilité de ses actions sur le territoire. Elle repose sur une implication active du Pays de Luxeuil dans les instances de travail existantes, notamment le Comité Local pour l'Emploi (CLPE).</p> <p>Elle consistera à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir l'offre de services existante, afin de faciliter l'accès des entreprises et des demandeurs d'emploi aux dispositifs disponibles ; • Renforcer la communication autour des données transmises à l'EPCI, pour améliorer le suivi territorial de l'emploi et des compétences ; • Poursuivre les actions déjà engagées, notamment la mobilisation du réseau et l'appui logistique (mise à disposition de salles, soutien aux événements et rencontres).
Partenaires de l'action	<i>France Travail, Mission locale, Cap Emploi, Département (insertion), DDETS CCI, CMA, APEC, organismes de formation, OPCO Pôle Défense Mobilité - BA116</i>
Modalités de financement potentiels	Région, Acteurs SPE, OPCO
Indicateurs de résultat	Nombre d'actions coordonnées, nombre de bénéficiaires, taux de réalisation des actions, satisfaction des acteurs

Fiche-action 20	
Orientation stratégique	<i>Economie, emploi et infrastructure</i>
Axe	<i>Promouvoir et valoriser les marqueurs de territoire</i>
Action	<i>Poursuivre la démarche de marketing territorial pour valoriser les atouts du territoire auprès des filières structurantes, à savoir : agriculture / agro-alimentaire, tourisme, luxe, bois, fonderie</i>
Description générale	<p>Cette action vise à renforcer la visibilité et l'attractivité du Pays de Luxeuil auprès de ses filières clés, à savoir : l'agriculture et l'agro-alimentaire, le tourisme, le luxe, le bois et la fonderie.</p> <p>En valorisant les atouts et savoir-faire du territoire, elle contribue à attirer entreprises, partenaires et investisseurs.</p> <p>Elle pourra s'appuyer sur des coopérations potentielles avec la Région, l'Agence Économique Régionale (AER) et l'Office du tourisme, afin de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir les spécificités du territoire auprès d'entreprises extérieures au territoire ; • Déployer des actions de communication adaptées (supports, événements, partenariats) ; • Affirmer l'identité économique du Pays de Luxeuil et de renforcer son attractivité.
Partenaires de l'action	<p><i>Etat</i> <i>Région</i> <i>Agence économique régionale (AER)</i> <i>Office du tourisme</i></p>
Modalités de financement potentiels	Etat, Région, Agence économique régionale, Office du tourisme, Communes
Indicateurs de résultat	Nombre de campagnes réalisées, nombre de filières contactées, retombées économiques, évolution des projets d'implantation

Fiche-action 21	
Orientation stratégique	<i>Economie, emploi et infrastructure</i>
Axe	<i>Promouvoir et valoriser les marqueurs de territoire</i>
Action	<i>Etudier la possibilité de travailler à une échelle supra-communautaire sur les sujets économiques (Territoires d'Industrie)</i>
Description générale	<p>L'étude de la possibilité de collaborer à une échelle supra-communautaire sur les questions économiques, dans le cadre de dispositifs tels que Territoires d'Industrie, vise à renforcer la capacité du territoire à attirer et à soutenir les activités économiques.</p> <p>En identifiant les complémentarités et les synergies avec les territoires voisins, cette démarche permet de mutualiser les ressources, de coordonner les initiatives de développement et de valoriser plus efficacement les filières clés, tout en renforçant l'impact et la cohérence des actions économiques à une échelle plus large.</p>
Partenaires de l'action	<p><i>Région</i> <i>Agence économique régionale (AER)</i> <i>Office du tourisme</i> <i>EPCI limitrophes et partenaires de Territoire d'industrie</i></p>
Modalités de financement potentiels	Région, Agence économique régionale, Communes, État
Indicateurs de résultat	Études réalisées, nombre de partenariats supra-communautaires identifiés, nombre de projets coordonnés, nombre de filières impactées

Fiche-action 22	
Orientation stratégique	<i>Economie, emploi et infrastructure</i>
Axe	<i>Promouvoir et valoriser les marqueurs de territoire</i>
Action	<i>Structurer et mettre en place une démarche d'attractivité auprès des entreprises (visites, professionnalisation de la communication territoriale, participation à des salons, etc.)</i>
Description générale	<p>La structuration d'une démarche d'attractivité auprès des entreprises vise à promouvoir le territoire de manière proactive et professionnelle.</p> <p>Par la mise en place de visites ciblées, le renforcement de la communication territoriale et la participation à des salons ou événements sectoriels, cette action cherche à valoriser les atouts du Pays de Luxeuil, à susciter l'intérêt des investisseurs et à favoriser l'implantation et le développement d'activités économiques stratégiques sur le territoire. Cette démarche pourrait s'inscrire dans une stratégie réfléchie à une échelle supra communautaire.</p>
Partenaires de l'action	<p><i>Région</i></p> <p><i>Agence économique régionale (AER)</i></p> <p><i>Office du tourisme</i></p> <p><i>EPCI limitrophes et partenaires de Territoire d'industrie</i></p>
Modalités de financement potentiels	Région, Agence économique régionale, Office du tourisme, Communes
Indicateurs de résultat	Nombre de visites et salons organisés, nombre d'entreprises contactées, taux d'implantation après actions, retombées économiques estimées

Fiche-action 23	
Orientation stratégique	<i>Economie, emploi et infrastructure</i>
Axe	<i>Initier une démarche en vue de promouvoir la mobilité douce, au sein du territoire intercommunal et avec d'autres territoires</i>
Action	<i>Initier une démarche en vue de promouvoir la mobilité douce, au sein du territoire intercommunal et avec d'autres territoires</i>
Description générale	<p>L'initiation d'une démarche en faveur de la mobilité douce vise à encourager des modes de déplacement plus durables et adaptés aux usages du quotidien. À l'échelle du territoire intercommunal, et en articulation avec les territoires voisins, cette action permettra d'améliorer les continuités de déplacements, de renforcer l'accessibilité et de contribuer à la qualité du cadre de vie.</p> <p>Cette démarche pourra s'appuyer sur une réflexion partagée autour des itinéraires existants et à développer, des usages (déplacements domicile-travail, scolaires, touristiques) et des complémentarités avec les autres modes de transport. Elle contribuera à structurer progressivement une stratégie (voire des projets) cohérente, lisible et connectée, au service des habitants comme des visiteurs, tout en accompagnant la transition écologique du Pays de Luxeuil.</p>
Partenaires de l'action	<i>Région Etat Communes</i>
Modalités de financement potentiels	<i>Région Etat Communes EPCI limitrophes</i>
Indicateurs de résultat	<i>Axes de mobilité douce développés au sein du territoire intercommunal, axes de mobilité douce développés avec des territoires voisins</i>

Fiche-action 24	
Orientation stratégique	Services publics
Axe	Adapter de façon agile l'offre capacitaire et qualitative de services, notamment à destination de la petite enfance
Action	<i>Rédiger l'acte II de la stratégie petite enfance, conformément à la compétence « gouvernance des modes d'accueil » (schéma pluriannuel)</i>
Description générale	<p>La rédaction de l'acte II de la stratégie petite enfance constitue une étape essentielle pour structurer l'action du Pays de Luxeuil dans le cadre du Service Public de la Petite Enfance (SPPE)⁶, entré en vigueur au 1er janvier 2025. Conformément à la loi Plein Emploi du 18 décembre 2023, les intercommunalités exerçant la compétence d'autorité organisatrice doivent désormais élaborer un schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant.</p> <p>Ce document, cadré par le décret du 21 mars 2025, devra notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Répertorier les équipements, services et modes d'accueil existants pour les enfants de moins de trois ans ; - Préciser les besoins des familles, les zones insuffisamment dotées et les difficultés d'accès à l'offre d'accueil ; - Définir des orientations pluriannuelles portant sur : <ul style="list-style-type: none"> o Le maintien, le développement ou le redéploiement de l'offre ; o Les besoins en emplois et compétences ; o L'accompagnement des établissements et des assistantes maternelles ; o Les actions et partenariats pour soutenir les familles ; o Les projets d'investissement (création, rénovation) ; o Le plan financier, le calendrier et les modalités d'évaluation. <p>L'acte II constituera ainsi la feuille de route pour répondre à ces obligations réglementaires. Il devra être élaboré dans le cadre d'une concertation élargie et permettra d'anticiper les besoins, d'orienter les investissements, de renforcer les partenariats et de garantir une offre d'accueil cohérente, lisible et durable pour les familles du Pays de Luxeuil.</p>

⁶ <https://www.banquedesterritoires.fr/schema-pluriannuel-de-maintien-et-de-developpement-de-loffre-daccueil-du-jeune-enfant-le-decret-est>

Partenaires de l'action	<i>Département CAF (signature en cours avec la Convention territoriale globale) Relais Petite Enfance PMI</i>
Modalités de financement potentiels	Département, CAF, Relais Petite Enfance, PMI
Indicateurs de résultat	Acte II rédigé et validé, nombre d'axes stratégiques définis, délais de finalisation respectés, taux de couverture des besoins identifiés

Fiche-action 25	
Orientation stratégique	Services publics
Axe	Adapter de façon agile l'offre capacitaire et qualitative de services, notamment à destination de la petite enfance
Action	<i>Accompagner les évolutions des besoins, dans une logique agile, par le soutien au développement de modes de garde diversifiés</i>
Description générale	<p>Cette action vise à garantir une offre d'accueil souple, accessible et adaptée aux besoins des familles. Dans une logique d'agilité, il s'agit à la fois de maintenir l'offre existante et de développer des alternatives complémentaires, en cohérence avec les évolutions démographiques et les attentes locales.</p> <p>Elle consistera à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Assurer le maintien du nombre d'assistantes maternelles, notamment en : <ul style="list-style-type: none"> o facilitant le remplacement des départs par la formation et l'accompagnement des nouvelles candidates ; o poursuivant les actions de sensibilisation et d'information sur les métiers, portées par le Relais Petite Enfance ; - Favoriser des modes d'accueil diversifiés, en étudiant l'opportunité et l'intérêt de solutions complémentaires telles que : <ul style="list-style-type: none"> o les crèches familiales ; o les gardes à domicile (aujourd'hui très peu mobilisées) ; o ou d'autres modalités souples répondant à des besoins spécifiques (horaires atypiques, accueil occasionnel...) ; - Informers les familles sur l'ensemble des alternatives existantes, afin de rendre l'offre plus lisible et adaptée à leurs situations ; - Accompagner les professionnels, y compris dans le cadre de reconversions, en partageant des informations sur ces métiers et en facilitant les démarches d'installation ou de changement d'activité.
Partenaires de l'action	<p style="text-align: center;"><i>Département</i> <i>CAF (signature en cours avec la Convention territoriale globale)</i> <i>Relais Petite Enfance</i> <i>PMI</i></p>
Modalités de financement potentiels	Département, CAF, Relais Petite Enfance, PMI
Indicateurs de résultat	Nombre de modes d'accueil diversifiés créés ou maintenus, évolution du nombre d'enfants accueillis, taux de satisfaction des familles

Fiche-action 26	
Orientation stratégique	Services publics
Axe	Adapter de façon agile l'offre capacitaire et qualitative de services, notamment à destination de la petite enfance
Action	<i>Poursuivre et renforcer les actions d'information et les dispositifs de soutien pour le développement et l'accompagnement de Maisons d'Assistants Maternelles (MAM), en lien avec le Relais Petite Enfance</i>
Description générale	<p>L'action vise à consolider l'appui apporté aux porteurs de projets de Maisons d'Assistants Maternelles (MAM), en complémentarité avec l'accompagnement déjà assuré par le Relais Petite Enfance. Elle consistera notamment à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Amplifier les actions d'information et de sensibilisation (réunions, ateliers, ressources pratiques), afin de mieux faire connaître ce mode d'accueil et ses conditions de mise en œuvre ; - Poursuivre l'accompagnement technique assuré par le Relais Petite Enfance ; - Introduire un soutien financier, destiné à faciliter la création ou l'adaptation des MAM.
Partenaires de l'action	<p style="text-align: center;"><i>Département</i> CAF (signature en cours avec la Convention territoriale globale) Relais Petite Enfance PMI</p>
Modalités de financement potentiels	Département, CAF, Relais Petite Enfance, PMI
Indicateurs de résultat	Nombre de MAM soutenues, montant des financements attribués, nombre de bénéficiaires, taux de pérennité des structures

Fiche-action 27	
Orientation stratégique	Services publics
Axe	<i>S'emparer plus fortement des enjeux de dynamisation de la vie sportive et culturelle locale</i>
Action	<i>Définir d'intérêt communautaire les équipements suivants : Pôle sportif Beauregard, Terrain synthétique de football</i>
Description générale	<p><i>La reconnaissance des équipements tels que le Pôle sportif Beauregard et le terrain synthétique de football comme d'intérêt communautaire permettra de renforcer leur rôle dans la dynamisation de la vie sportive et culturelle du territoire.</i></p> <p><i>Cette démarche favorise une gestion mutualisée et un développement coordonné, facilite les projets d'investissement et d'entretien, et assure que ces infrastructures contribuent pleinement à l'attractivité et à la qualité de vie au sein des communes.</i></p> <p>D'autres équipements, comme par exemple le gymnase de Raddon-et-Chapendu ou la salle multiactivités de Saint-Sauveur, peuvent également contribuer à la mise en œuvre des politiques intercommunales. Il conviendra de s'interroger sur le niveau d'intégration d'équipements communaux concourant au rayonnement et au projet intercommunal.</p>
Partenaires de l'action	<i>Département Communes</i>
Modalités de financement potentiels	Département, Communes
Indicateurs de résultat	Équipements déclarés d'intérêt communautaire, nombre d'équipements concernés, projets d'entretien ou de modernisation lancés

Fiche-action 28	
Orientation stratégique	Services publics
Axe	<i>S'emparer plus fortement des enjeux de dynamisation de la vie sportive et culturelle locale</i>
Action	<i>Construire une salle événementielle à grande capacité (>850 places)</i>
Description générale	<p>La construction d'une salle événementielle à grande capacité permettra de compléter le capital touristique fort et reconnu du territoire en offrant un équipement majeur pour la vie culturelle et sportive.</p> <p>Ce lieu pourra accueillir spectacles, salons, congrès, manifestations sportives et événements communautaires, renforçant l'attractivité touristique tout en soutenant les acteurs locaux et en contribuant au dynamisme et à la cohésion des communes.</p> <p>Les conditions de faisabilité, de financement et de mise en œuvre de ce projet seront à préciser une fois l'opportunité de création de cette salle validée.</p>
Partenaires de l'action	<p><i>Etat</i></p> <p><i>Région</i></p> <p><i>Département</i></p> <p><i>Communes</i></p>
Modalités de financement potentiels	Département, Communes, Région, Investisseurs privés
Indicateurs de résultat	Salle construite et opérationnelle, nombre d'événements organisés, taux d'occupation annuel, nombre de visiteurs, retombées touristiques et économiques

Fiche-action 29	
Orientation stratégique	Services publics
Axe	S'emparer plus fortement des enjeux de dynamisation de la vie sportive et culturelle locale
Action	<i>Mobiliser le Département ou d'autres partenaires potentiels, au nom de la Communauté de Communes, pour soutenir la vie culturelle des communes autour de la ville-centre</i>
Description générale	<p>Cette action vise à renforcer la vie culturelle des communes en mobilisant le Département et d'autres partenaires (Culture 70, structures musicales, acteurs culturels locaux...). L'objectif est de soutenir et valoriser les équipements et initiatives situés autour de la ville-centre — Musique actuelle, Culture 70, École départementale de musique, Médiathèque, etc.</p> <p>Elle permettra de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Favoriser l'apprentissage de la musique sur l'ensemble du territoire intercommunal par l'adhésion de la Communauté de communes à l'École départementale de musique ; • Renforcer les coopérations avec le Département et les opérateurs culturels pour développer des actions partagées ; • Soutenir les structures culturelles locales, afin d'élargir leur rayonnement et d'améliorer l'accès à la culture ; • Dynamiser l'offre culturelle des communes, en s'appuyant sur le potentiel touristique et culturel du territoire.
Partenaires de l'action	<i>Département Communes</i>
Modalités de financement potentiels	Département, Communes, Région, Structures culturelles
Indicateurs de résultat	Montant des subventions mobilisées, nombre de projets soutenus, nombre de participants aux événements, taux de fréquentation

Fiche-action 30	
Orientation stratégique	Services publics
Axe	Renforcer l'accès aux soins sur le territoire intercommunal
Action	<i>Structurer une gouvernance collective pour organiser de façon cohérente l'implantation des professionnels de santé (et, ce faisant, sortir des logiques de concurrence)</i>
Description générale	<p>Une gouvernance collective en matière de santé est déjà en place, à l'initiative du Pays des Vosges Saônoises (PVS), qui apparaît comme un échelon pertinent pour coordonner aujourd'hui les réflexions et actions liées à l'installation des professionnels de santé. Cette gouvernance réunit actuellement un élu référent par communauté de communes et favorise une vision commune des besoins et des leviers d'action.</p> <p>Cette action consistera donc par exemple à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Capitaliser sur les initiatives déjà conduites, comme l'accueil des internes — initié au travers du Pays des Vosges Saônoises et désormais repris par la Communauté professionnelle territoriale de santé (CPTS) avec un financement départemental ; - Désigner un référent santé au sein de la communauté de communes, capable de présenter (et représenter) le territoire, d'orienter les porteurs de projet et de relayer les actions existantes, sans créer de doublon avec les actions déjà en place côté PVS ; - Explorer des actions complémentaires, inspirées d'autres territoires lorsque pertinent (par exemple les bourses pour les étudiants en santé qui viendraient par la suite s'installer sur le territoire, aide à l'hébergement des étudiants, etc.), en veillant à rester en articulation étroite avec les dispositifs déjà en place.
Partenaires de l'action	<p style="text-align: center;">ARS Sécurité sociale (CPAN et MSA) Pays des Vosges Saônoises Communes</p>
Modalités de financement potentiels	<p style="text-align: center;">ARS, Sécurité sociale (CPAN et MSA), Pays des Vosges Saônoises, Communes</p>
Indicateurs de résultat	Gouvernance mise en place, nombre de professionnels intégrés dans la coordination, couverture géographique, taux d'accès aux soins amélioré



Fiche-action 31	
Orientation stratégique	Services publics
Axe	Renforcer l'accès aux soins sur le territoire intercommunal
Action	<i>Prendre la compétence du fonctionnement des maisons de santé publiques</i>
Description générale	<p>Cette action vise à renforcer l'accès aux soins à l'échelle intercommunale et à coordonner les professionnels de santé, tout en consolidant la place de la maison de santé comme équipement central dans le maillage sanitaire du territoire intercommunal.</p> <p>Par exemple, la prise en main du fonctionnement de la maison de santé de Luxeuil, avec le salariat de professionnels de santé, permettra de garantir une organisation efficace et durable de ce service essentiel.</p> <p>De même, un travail à destination des maisons de santé de Raddon-et-Chapenddu et de Saint-Sauveur complètera la démarche.</p>
Partenaires de l'action	<i>ARS, Sécurité sociale (CPAN et MSA) Pays des Vosges Saônoises Communes</i>
Modalités de financement potentiels	<i>ARS, Sécurité sociale (CPAN et MSA), Communes, Pays des Vosges Saônoises</i>
Indicateurs de résultat	Maison de santé opérationnelle, nombre de professionnels actifs, nombre de patients suivis, taux de satisfaction des usagers

Fiche-action 32	
Orientation stratégique	Services publics
Axe	Renforcer l'accès aux soins sur le territoire intercommunal
Action	<i>Faciliter et organiser avec des opérateurs le développement d'une offre de santé sur l'ensemble du territoire</i>
Description générale	Cette action vise à structurer, avec les opérateurs et partenaires spécialisés, une offre de soins cohérente et équilibrée sur l'ensemble du Pays de Luxeuil. En facilitant les initiatives locales et en coordonnant les potentiels projets, la Communauté de Communes contribuera à améliorer l'accès aux soins et à anticiper les besoins à venir, en lien avec la gouvernance esquissée au niveau de l'action 30.
Partenaires de l'action	ARS Pays des Vosges Saônoises Communes
Modalités de financement potentiels	ARS, Communes, Pays des Vosges Saônoises, Investisseurs privés
Indicateurs de résultat	Nombre de sites de santé développés, nombre de professionnels implantés, taux de couverture des besoins, évolution des temps d'accès aux soins